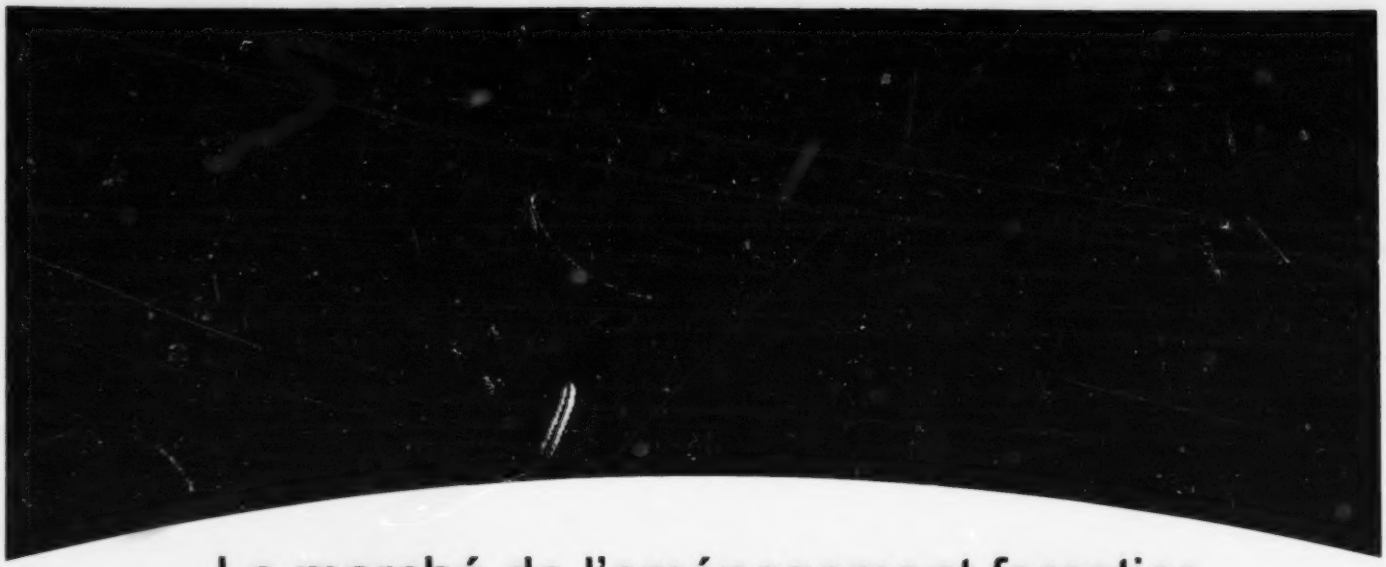

Le marché de l'aménagement forestier en Chine

février 2001

CENTRE DES ÉTUDES DE MARCHÉ

Les études de marché sont disponibles en direct à :

www.infoexport.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Department of Foreign Affairs and International Trade

Canada

101-02187/

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Le marché de l'aménagement forestier en Chine

février 2001

(*Also available in English under the title, The Forest Management Market in China*)

Préparé par le
Centre des études de marché
et le
Service des délégués commerciaux du Canada

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(FaxLink n° 37130)

Canada

Rapport préparé par le Centre des études de marché
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2
Téléc. : (613) 943-1103
Courriel : mrc@dfait-maeci.gc.ca

Le Centre des études de marché produit à l'intention des exportateurs canadiens un grand nombre de rapports par région et par secteur. Ces rapports sont disponibles sur :

— le FaxLink national (613-944-4500);
— le site Internet InfoExport du MAECI (http://www.infoexport.gc.ca).

Le gouvernement du Canada a préparé le présent rapport à l'aide de sources d'information primaires et secondaires. Il ne saurait garantir l'exactitude des renseignements que renferme ce document et n'accorde pas forcément sa caution aux entités dont le nom y figure. Il appartient aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans les pages qui suivent.

LE MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN CHINE

Équipe Canada inc - Team Canada Inc

RÉSUMÉ

La Chine dispose d'une couverture végétale relativement restreinte. La couverture forestière du pays ne représente que 0,11 hectare par habitant, soit six fois moins que la moyenne mondiale.

Bien que la Chine accorde une grande importance à la mise en valeur de ses ressources forestières, des décennies d'exploitation forestière durant lesquelles on se souciait peu du développement durable ont donné lieu à une réduction des peuplements, à une importante érosion des sols ainsi qu'à d'autres problèmes environnementaux. L'inondation dévastatrice de 1998 a sensibilisé le peuple chinois à l'importance que revêtent les forêts et la gestion de l'environnement. Le gouvernement a depuis mis en œuvre une série de mesures et de programmes forestiers.

Bien que la Chine ait pris des mesures correctives, ses pratiques en matière d'aménagement forestier gagneraient à être intensifiées, afin d'aider le pays à atteindre ses objectifs en matière de développement, surtout en ce qui concerne la résolution d'enjeux complexes dans les régions pauvres et précaires sur le plan environnemental. Ceci engendrerait d'importants débouchés pour les sociétés forestières canadiennes.

Les secteurs du marché forestier chinois où la croissance est le plus susceptible de se produire sont ceux de la lutte contre les parasites, de la lutte contre les feux de forêt et de l'aménagement des zones forestières, de façon à assurer la survie des arbres, à accélérer le boisement, à améliorer la qualité des forêts et à maintenir un environnement écologique durable.

Tout en renforçant la protection et la mise en valeur de ses ressources forestières naturelles, la Chine s'affaire activement à trouver de nouvelles méthodes d'aménagement des ressources.

Le Canada entretient depuis longtemps, et à différents niveaux, des relations avec la Chine dans le domaine de la foresterie et de l'aménagement des forêts. Les Chinois jugent que le Canada possède le savoir-faire, l'expertise et la technologie en matière d'aménagement forestier, de produits du bois et d'équipement de façonnage du bois ainsi que dans les secteurs de la lutte biologique dirigée et de la gestion des feux de forêts. En raison des nombreux projets forestiers prévus au cours des prochaines années dans leur pays, les entreprises chinoises continueront de faire appel aux

entreprises canadiennes afin que celles-ci leur transmettent leur expertise en aménagement forestier.

En novembre 1998, Ressources naturelles Canada et l'Administration forestière d'État ont signé un protocole d'entente visant à établir un cadre de travail qui favoriserait une plus grande coopération bilatérale en matière de développement durable et de technologies forestières.

En outre, les entreprises canadiennes ne doivent pas perdre de vue le fait que la Chine demeure un marché complexe, divisé en régions et qui est en perpétuel changement. Cela signifie qu'il est impératif pour ces entreprises de trouver des partenaires chinois qui puissent les aider à se retrouver parmi tous les règlements locaux et les attentes régionales.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 4

APERÇU DU MARCHÉ 8
Facteurs déterminants pour la croissance à venir 12
L'industrie forestière et l'économie 12
La consommation de bois 13
L'importance croissante de la régénération des forêts 13
Les défis de l'industrie forestière de la Chine 14
Le dixième Plan quinquennal de la Chine sur le développement forestier 15
Stratégies, politiques et programmes gouvernementaux 16
Le financement du secteur forestier 19
Les incendies de forêt 19
La lutte contre les parasites 21
L'Accord de coopération Canada-Chine dans le secteur forestier 22
Débouchés 23
Projets actuels et prévus 26

CONCURRENCE 27
Compétences locales 27
Concurrence internationale 28
Position du Canada 29
Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada 30

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ 31

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC 32
Organisations gouvernementales 32
Règles relatives aux marchés publics 33

LOGISTIQUE DU MARCHÉ 34
Circuits de distribution 34
Facteurs à considérer pour accéder au marché 35
Pratiques commerciales proposées 37
Protection des droits de propriété intellectuelle 38
Règlements en matière d'importation 39
Droits de douane 39
Procédures d'importation 40
Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions sur les lettres de crédit et contrôle des devises 41

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES 42

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN 43

ANNEXE A – Répartition des essences 49

ANNEXE B – Principaux projets de foresterie en Chine 50

ANNEXE C – L'ABC des bonnes relations commerciales en Chine 55

BIBLIOGRAPHIE 56

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE 58
Sites Internet utiles 58

LE MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN CHINE

Équipe Canada inc • Team Canada Inc

APERÇU DU MARCHÉ

Le secteur de la foresterie en Chine

Il s'agit d'un marché important, en dépit du fait que les ressources forestières en Chine sont limitées et situées en régions isolées. La couverture forestière de la Chine représente seulement 0,11 hectare par habitant, un chiffre qui est bien en deçà de la moyenne mondiale, qui elle se situe à 0,77 hectare par habitant.

L'industrie forestière en Chine a néanmoins fait des progrès considérables au cours des deux dernières décennies, soit depuis que le gouvernement a adopté une attitude plus ouverte à l'endroit de l'aide étrangère. Son taux de boisement est passé de 12 % à 16,5 %.

En Chine, la foresterie représente un secteur important d'un point de vue économique et social. En effet, les forêts de la Chine fournissent 40 % de l'énergie consommée en milieu rural et pratiquement tout le bois d'œuvre et les panneaux dont a besoin le secteur de la construction ainsi que la matière première utilisée par l'industrie des pâtes et papiers. Ce secteur constitue également une importante source d'emplois et de revenus, puisqu'il fournit 3 % des emplois au pays et 4 % du produit national brut. Selon des données récentes, le secteur forestier en Chine employait, en 1997, plus de 2,5 millions de travailleurs dans le domaine de la sylviculture, de la plantation, de la coupe du bois et de la transformation des produits du bois et autres.

De plus, il existe 136 bureaux gouvernementaux de foresterie, 448 entreprises, moyennes ou grandes, de transformation de produits forestiers, plus de 4 200 fermes forestières appartenant à l'État, plus de 2 100 pépinières appartenant aussi à l'État, 550 réserves fauniques et forestières, près de 700 parcs forestiers et plus de 150 000 fermes forestières dans les villages et les cantons.

Couverture forestière

Les forêts de la Chine s'étendent sur 158,9 millions d'hectares, soit 16,5 % de la superficie terrestre totale du pays. Le gouvernement chinois souhaite accroître ce pourcentage à 19,4 % d'ici 2010.

La superficie forestière, de son côté, peut être divisée en deux catégories : environ 87 millions d'hectares de forêts naturelles, principalement situées dans des régions pauvres et relativement éloignées du nord-est et du sud-est de la Chine, et environ 34 millions d'hectares de plantations, ou boisement artificiel. Aussi, le nombre d'arbres à maturité est de plus en plus réduit, ce qui n'aide en rien à régler le déficit annuel relatif à l'approvisionnement en bois. Les arbres coupés, quant à eux, dépassent rarement plus de 30 centimètres de diamètre.

Tableau 1. Superficie forestière de la Chine de 1998 à 2000

	1998	1999	2000
Superficie terrestre totale (en millions d'hectares)	960	960	960
Superficie forestière totale (en millions d'hectares)	128	134	135
Commercial (en milliers d'hectares)	84 928	72 189	67 943
— feuillus des régions tropicales (en milliers d'hectares)	1 662	1 413	1 330
— feuillus des régions tempérées (en milliers d'hectares)	31 169	26 493	24 935
— résineux (en milliers d'hectares)	52 098	44 283	41 678
Type de peuplement			
— vierge (en milliers d'hectares)	14 000	13 600	13 200
— plantation (en milliers d'hectares)	41 390	42 530	42 644
— autre type commercial, renouvellement (en milliers d'hectares)	13 780	14 056	14 337
Volume total de bois sur pied (en mètres cubes)	1 073 563	1 105 770	1 138 943
— bois commercial (en mètres cubes)	674 339	694 569	715 406
Mobilisation annuelle du bois (en mètres cubes)	236 000	228 000	219 000
Taux de croissance annuelle (en mètres cubes)	362 000	405 100	432 400
Possibilité de coupe annuelle (en mètres cubes)	226 000	192 100	18 080 000

Source : Bean, Ralph. *China, People's Republic of Forest Products, Annual Report: 1999,* GAIN Report, U.S. Department of Agriculture.

L'écosystème de la Chine ressemble étrangement à celui du Canada, avec ses vastes forêts de pins. Vingt-sept essences forestières prédominent en Chine. Pour en obtenir la liste détaillé, veuillez consulter l'**Annexe A**. Le tableau qui suit présente les cinq essences les plus répandues.

Tableau 2. Les principales essences et leur distribution en Chine

Essences	Superficie (En millions d'hectares)	Matériel sur pied(en millions de m^3)	Aires de distribution
Pin de Masson (*Pinus massoniana*)	14,24	485,56	Sud du fleuve Huaithe et du mont Qin Ling
Chêne (*Quercus*)	11,87	812,97	Nord-est, nord et sud-ouest
Mélèze (*Larix*)	9,96	1 000,2	Nord-est, nord et sud-ouest
Sapin chinois (*Cunninghamia lanceolata Hook.*)	6,07	237,33	Sud du fleuve Huaithe et du mont Qin
Pin de Yunnan (*Pinus yunnanensis Franch*)	5,78	431,76	Sud-ouest

Source : China: Forestry and the Wood Products Industry, World Forestry Center, septembre 1998.

Propriété des forêts

En théorie, le gouvernement de la Chine est propriétaire de toutes les terres, mais en pratique, il existe trois types de propriété en ce qui a trait à la forêt : la propriété publique, qui est administrée par des bureaux gouvernementaux de foresterie, la propriété collective et la propriété foncière personnelle.

Au cours des cinq dernières années, les fermes forestières de propriété collective du sud se sont substituées aux forêts publiques du nord comme principale zone de production du bois. On signale que 40,8 % des terrains forestiers de Chine sont aujourd'hui administrés par l'État, 49,2 % font partie de forêts de propriété collective et environ 10 % sont administrés par des particuliers et des coopératives. De plus, les particuliers et les entreprises peuvent louer des terrains forestiers, ce qui leur donne le droit d'exploiter la forêt. Toutefois, les forêts privées constituent une mince proportion des ressources forestières de la Chine.

Gestion forestière

La mauvaise gestion des forêts a longtemps été l'une des causes principales de la diminution de la couverture forestière en Chine. Parmi ces mauvais procédés de gestion, figuraient entre autres les prélèvements illégaux, la coupe industrielle intensive, l'absence de protection contre les incendies et les maladies, et la conversion sans discernement de forêts en terres agricoles et en établissements.

L'approche de la Chine en matière de développement forestier a évolué au cours des vingt dernières années. Des projets ponctuels relativement simples sont passés à une stratégie plus complexe. Dans les années 1980, le pays a mis l'accent sur les activités

intensives de reboisement et de boisement. Toutefois, les activités récentes s'inscrivent dans une stratégie qui fait appel à une vaste gamme d'objectifs de développement, tels le développement durable et la protection de la biodiversité.

Aperçu par région

Les trois grandes régions forestières de la Chine sont le nord-est (Heilongjiang, Jilin et la Mongolie intérieure orientale), le sud-ouest (Sichuan, Yunnan, le Tibet et une petite partie du Gansu, du Xingjiang et du Shaanxi) et le sud (la région au sud du fleuve Changjiang, y compris le Fujian, Hunan, Hubei, Jiangxi, Zhejiang, Hainan, Guizhou, Guangxi, Guangdong, une partie du Sichuan et du Yunnan, le sud d'Anhui et de Jiangsu). Ces trois grandes régions productrices de bois représentent 90 % de la surface boisée de la Chine, soit une superficie de 101 millions d'hectares et un matériel sur pied de 8,14 milliards de mètres cubes.

Étant donné que chaque province ou région possède ses propres caractéristiques naturelles, les plans de développement et l'administration des ressources forestières varient d'un district à l'autre. Par exemple, certaines terres boisées sont fermées pour permettre le reboisement, tandis que d'autres sont administrées en fonction de récoltes agricoles.

Voici un aperçu des régions forestières de la Chine.

La région forestière du nord-est

La région du nord-est possède une centaine d'essences, dont trente ont une valeur commerciale. Le pin de Corée, le mélèze, le cèdre, le pin rouge, l'orme, le marronnier et le chêne de Mongolie sont les principales essences de la région, qui est à ce titre semblable au nord-ouest des États-Unis. Les arbres mettent plus de 100 ans à parvenir à maturité. Bien que les arbres de la région aient des centaines d'années, l'altitude élevée et le climat rigoureux (il n'y a que de 105 à 110 jours sans gel par année) ralentissent considérablement leur croissance. Les chemins forestiers et les pare-feu sont peu nombreux. À Heilongjiang, province forestière la plus importante de Chine qui arrive au premier rang en ce qui a trait à la couverture forestière et au matériel sur pied, le Bureau de foresterie n'exploite que 4 700 km de chemin de fer à voie étroite dans toute la province. Bien que la coupe puisse commencer dès le début de l'été, la majorité des prélèvements se font en hiver, car les dommages au bois causés par l'humidité, la pluie ou les variations dans le taux d'humidité sont moins susceptibles de se produire lorsque les températures hivernales se situent entre -30°C et -40°C.

La région forestière du sud et du sud-ouest

Le sud et le sud-ouest produisent de petites quantités de bois durs tropicaux et une grande variété de bois tendre et de bois de feuillus de régions tempérées. L'altitude du

sud-ouest varie de 100 à 4 000 mètres au-dessus du niveau de la mer et la région est sous-développée : les routes sont médiocres, le niveau de vie est peu élevé et la population est clairsemée. Le sud-ouest possède les essences les plus diversifiées, allant des bois durs tropicaux près de la frontière de la Birmanie et de la Thaïlande aux variétés alpines de cèdre, de sapin et de pin dans les massifs de l'ouest du Sichuan. Ces forêts jouent un rôle mineur dans l'économie forestière de la Chine en raison du sous-développement du réseau de transport à l'intérieur des provinces et entre les provinces et l'extérieur.

Le sud, qui est avantagé par des conditions naturelles favorables, est riche en ressources forestières. C'est une région forestière traditionnelle dont la production annuelle arrive au deuxième rang après celle du nord-est. Bien que les forêts du sud soient très diversifiées, les principales essences que l'on trouve dans les plantations sont le sapin chinois, le pin de Masson, le bambou, le pin de Huangshan, le pin de Yunnan, le nanmu, l'érable, le sassafras, le yung ou paulownia, le camélia, le camélia oléifère, en plus du pin d'Elliott et du pin taeda introduits des États-Unis. Les provinces de Guangxi et de Fujian investissent depuis peu dans le développement d'espèces à croissance plus rapide, particulièrement dans l'eucalyptus et le pin d'Elliott, destinés à l'industrie papetière.

Facteurs déterminants pour la croissance à venir

L'industrie forestière et l'économie

Après plusieurs années d'efforts, l'industrie forestière de la Chine est passée d'un mode unitaire de production de bois d'œuvre à une économie forestière diversifiée qui intègre le boisement, la gestion forestière, la production de bois d'œuvre, la transformation du bois, l'industrie chimique forestière, la machinerie forestière, l'élaboration de sous-produits de la forêt et le tourisme en région forestière. La valeur de la production forestière du pays a atteint 48,9 milliards de dollars[1] (272,9 milliards de yuans) en 1998.

L'industrie forestière joue un rôle particulièrement important dans l'économie régionale du nord-est et du sud-ouest de la Chine. Le rendement de l'industrie forestière de ces régions atteint 7 milliards de dollars annuellement depuis le milieu des années 1980, ce qui représente environ un pour cent de la valeur totale de la production industrielle de ce pays.

[1] Les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'avis contraire. Les taux de conversion en dollars canadiens provient de IDD Information Services, *Tradeline*, septembre 2000.

La consommation de bois

Troisième consommateur de bois dans le monde, la Chine connaît un déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande de produits du bois. La consommation actuelle, qui se situe aux alentours de 300 millions de mètres cubes de bois rond, dépasse la croissance annuelle des forêts du pays et les importations[2] de 50 millions de mètres cubes par année environ. Par conséquent, environ 500 000 hectares de forêt sont perdus chaque année, ce qui accélère l'érosion des sols et cause une dégradation grave de l'habitat végétal et faunique ainsi que d'autres types de détérioration de l'environnement comme la diminution du niveau de retenue du carbone.

En 1998, le gouvernement a interdit la coupe du bois afin de sauver les forêts naturelles. Par la suite, la Chine a choisi d'accroître l'offre intérieure plutôt que les importations en adoptant un programme ambitieux d'agrandissement de la couverture forestière du pays, principalement par la mise sur pied de plantations. Ainsi, compte tenu de la croissance de la superficie consacrée aux plantations, il y a lieu de croire que la Chine continuera d'avoir besoin d'expertise et d'assistance dans le domaine de l'aménagement forestier.

L'importance croissante de la régénération des forêts

Le boisement

L'accroissement des activités de boisement demeure une priorité pour les bureaux de foresterie de la Chine. Les statistiques publiées par l'Administration forestière d'État démontrent que le peuplement des forêts mis sur pied en Chine représente 1,01 milliard de mètres cubes, ce qui place la Chine au premier rang mondial. De 1994 à 1998, la superficie des plantations forestières a augmenté de plus de 10 millions d'hectares, ce qui représente une augmentation de plus de deux millions d'hectares par année et correspond à 74,8 % de la croissance totale de la surface boisée.

La Chine devrait poursuivre ses principaux projets de boisement, en insistant particulièrement sur le cours moyen et supérieur des fleuves Yangzi et Jaune. Par exemple, on signale que le gouvernement chinois, qui attribue l'augmentation des inondations à la coupe du bois, a conçu un projet de conservation de 3,4 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars américains) en septembre 1998 et a ordonné l'arrêt complet de la coupe dans le tronçon supérieur et moyen du Yangzi et du fleuve Jaune. Un projet de boisement étalé sur une période de 10 ans qui couvre des parties du Sichuan, du Yunnan, du Guizhou, du Tibet et du Guangxi dans le sud-ouest de la Chine, a été lancé en 1999 pour protéger le tronçon supérieur du Yangzi et du

[2] Les importations fournissent le tiers du bois consommé en Chine. En 1998, pour la première fois, la valeur des importations de bois a dépassé la valeur de celles du pétrole et de l'acier. Les produits les plus couramment importés sont les billes, le petit bois d'oeuvre et le contreplaqué.

Zhujiang. De plus, on a récemment interdit la coupe dans la dernière forêt vierge du nord-est, région au nord de la chaîne de montagnes Xingan en Mongolie intérieure.

L'accroissement de la qualité et de l'aménagement des forêts ainsi que la diffusion des technologies de lutte contre la sécheresse sont les grandes priorités des activités de boisement. Selon l'Administration forestière d'État, les autorités forestières prévoient vulgariser 100 façons de replanter des arbres en Chine occidentale, afin que celle-ci puisse préserver sa couverture forestière et végétale pendant que le pays développe cette région en grande partie aride et inculte. La Chine prévoit aussi avoir recours aux nouvelles méthodes scientifiques de reboisement comme la fortification des dunes ainsi que différentes manières d'aménager les arbres et les graminées.

Guidé par sa stratégie de promotion du boisement par l'application de la science et de la technologie, le gouvernement de la Chine a aussi adopté une série de règlements sur les techniques de boisement et mis sur pied des systèmes scientifiques et technologiques, des réseaux d'information pour la recherche scientifique et renforcé l'encadrement technologique. Son objectif est de promouvoir les récentes innovations scientifiques et technologiques et des techniques pratiques pour améliorer la qualité de la plantation et de la génétique forestière.

Les plantations commerciales

Craignant une pénurie imminente de bois, le gouvernement a mis l'accent sur l'ouverture de plantations commerciales dans les provinces qui se prêtent à ce mode d'exploitation de la forêt.

Les essences choisies dans les plantations varient selon la région. Dans les provinces septentrionales, soit Heilongjiang, Jilin, et Liaoning, les principales essences utilisées pour le boisement sont le *Larix, le Pinus sylvestris var mongolica, le P. Koraiensis, le Populus* et *le Fraxinus mandshurica*. Dans les plaines du centre et le nord, soit le Shandong, le Hebei et le Henan, on recourt au *Populus, au Paulownia,* et *au Ulmus pumila L.*, tandis que les plantations dans les provinces du sud, soit du Fujian jusqu'au Yunnan et au Sichuan sont dominées par le *Cunninghamia lanceolata, le Pinus massoniana, le P. elliottii , le P. Taeda, l'Acacia* et *l'Eucalyptus.*

Les défis de l'industrie forestière de la Chine

Les activités de la Chine dans le secteur forestier ont évolué considérablement. À l'origine, le but était d'atteindre des objectifs en matière de couverture forestière, puis le pays s'est graduellement attaqué à des problèmes plus complexes dans les régions pauvres et fragiles d'un point de vue écologique. Malgré cette évolution, des contraintes importantes gênent toujours l'industrie forestière en Chine. Citons entre autres :

- Les innovations scientifiques et technologiques ne sont pas encore appliquées de manière concertée et uniforme dans toute la Chine;

- La lenteur de l'industrialisation du secteur forestier et de la diversification des produits forestiers (les produits forestiers sont principalement des produits bruts, tels les billes). La diversification des modes de gestion forestière n'a pas encore pris forme, la technologie de transformation du bois demeure en retard et la croissance de la production du bois d'œuvre ne suit pas le rythme de croissance du marché;

- La formation insuffisante des chercheurs;

- Le manque de stabilité sur le plan du financement d'une année à l'autre. L'investissement du gouvernement central est plutôt restreint et les sommes octroyées par les gouvernements régionaux sont insuffisantes;

- Les pratiques locales en matière d'ingénierie sont considérées comme médiocres et lentes;

- Les plantations forestières, surtout les peuplements de monoculture, sont plus vulnérables que les forêts naturelles aux maladies graves, aux infestations par les insectes, à la détérioration de la productivité des terres, à l'acidification des sols et à la croissance lente des arbres.[3]

Le dixième Plan quinquennal de la Chine sur le développement forestier

Selon le dixième Plan quinquennal portant sur l'industrie forestière, qui aura lieu entre 2001 et 2005, la Chine compte créer 11,5 millions d'hectares de forêt nouvelle pour amener la couverture forestière à environ 18 %, tandis que la valeur totale de la production forestière devrait atteindre 89 milliards de dollars, soit 500 milliards de yuans.

De plus, les activités forestières pendant cette période porteront principalement sur les aspects suivants :

- Mettre en œuvre 10 grands projets écologiques en amont du Yangzi et dans le tronçon supérieur et moyen du fleuve Jaune;

- Créer des assises économiques de production forestière pour remanier et améliorer la structure de l'industrie forestière;

[3] Le matériel sur pied dans les plantations forestières en Chine est de seulement 33,3m^3/ha, ce qui est de beaucoup inférieur à la quantité moyenne de 83,6m^3/ha dans les pays industrialisés.

- Bâtir à partir de l'infrastructure existante et améliorer celle-ci;
- Rehausser le niveau technologique de l'industrie.

Stratégies, politiques et programmes gouvernementaux

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement de Chine porte une attention grandissante à la protection de l'environnement, remplaçant la gestion orientée vers la coupe qui avait cours dans les bureaux de foresterie par une gestion polyvalente. Par conséquent, le gouvernement a conçu plusieurs programmes qui ont pour but d'améliorer l'état des forêts du pays. Les principaux objectifs de ces programmes sont entre autres le renforcement de la génétique forestière, la protection et la gestion des ressources forestières, l'agrandissement des terrains forestiers et l'amélioration de la qualité de la forêt, la plantation à grande échelle de forêts de protection, la mise en œuvre de programmes d'amélioration des écosystèmes et les activités de boisement obligatoire au moyen de la plantation d'arbres et de l'aménagement écologique du territoire.

Programme de conservation des forêts naturelles

À la suite des graves inondations dans le tronçon supérieur du fleuve Yangzi en août 1998, le gouvernement et la population de la Chine ont reconnu l'importance de protéger les forêts naturelles. Ceci a eu pour effet de créer le Programme de conservation des forêts naturelles, dont le but est de protéger les forêts naturelles dans le cours supérieur et moyen du Yangzi en prévenant la coupe.

Le NFCP a élaboré, de son côté, un projet de protection de plus de 95 millions d'hectares de forêts naturelles, qui sont majoritairement administrées par l'État, d'ici 2010, tout en encourageant une croissance notable de l'investissement du secteur privé dans les plantations. Un objectif de reboisement de 31 millions d'hectares a également été fixé, soit par régénération naturelle ou artificielle (plantation). Étant donné que la source des produits du bois passera des forêts naturelles aux forêts de plantation, le secteur privé occupera une place grandissante dans cette industrie.

Programme national pour l'amélioration de l'environnement écologique

En 1999, le gouvernement chinois a également lancé un vaste programme pour améliorer de façon marquée l'environnement écologique de la majorité des régions du pays. La principale composante du Programme national pour l'amélioration de l'environnement écologique concerne des projets de réaménagement de la forêt, ce qui englobe le renforcement de la plantation de forêts de protection et l'augmentation de la rapidité de croissance des arbres et de la qualité de la plantation. Ce programme sera échelonné sur les 50 prochaines années et fera appel en grande partie à la science et

à la technologie afin d'améliorer les techniques locales. Les principaux objectifs du NEECP peuvent se résumer comme suit :

- Les objectifs à court terme (2000-2010) sont de reconquérir 22 millions d'hectares de terres sablonneuses, de planter des arbres dans 6,7 millions d'hectares de terres en pente, de convertir 5 millions d'hectares de terres agricoles en terres boisées, d'augmenter la couverture forestière de 39 millions d'hectares et d'atteindre un pourcentage total de couverture forestière de 19 %.

- Les objectifs à moyen terme (2011-2030) sont de reconquérir 40 millions d'hectares de terres sablonneuses et d'augmenter la couverture forestière de 46 millions d'hectares. Si tout se déroule comme prévu, la couverture forestière atteindra 24 % et les réserves naturelles occuperont 12 % de la superficie de la Chine.

- Les objectifs à long terme (2031-2050) consistent en la création d'écosystèmes respectueux de l'environnement. Le gouvernement renforcera ses mesures pour accroître et conserver la couverture forestière à 26 % du territoire, rationaliser la structure des types de forêts et des essences, améliorer l'environnement du pays par une meilleure gestion de l'eau et de l'érosion des sols et mettre sur pied un système écologique de développement durable.

La Stratégie de développement de l'Ouest de la Chine

En janvier 2000, la Chine a officiellement lancé la Stratégie de développement de l'Ouest. Cette initiative a pour but de réduire les disparités économiques grandissantes entre les régions côtières riches et les provinces occidentales plus pauvres et peu développées.

L'Ouest est composé de 10 provinces qui comptent 286 millions d'habitants, soit 23 % de la population du pays. La superficie y est de 5,56 millions de km^2 ou 56 % de la superficie totale de la Chine. La région est en grande partie montagneuse et compte de grandes étendues désertiques et de nombreux plateaux.

Par rapport au reste de la Chine, l'Ouest est sous-développé et subit de nombreuses contraintes, soit un manque d'infrastructures, un faible niveau d'investissement, une population peu instruite et, par conséquent, une pénurie de personnel qualifié dans l'industrie et l'administration, une détérioration de l'environnement, une précarité de l'écosystème ainsi qu'une population nombreuse qui lutte contre la pauvreté.

Selon un récent rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté en Chine, une grande partie des personnes qui vivent dans la pauvreté absolue habite les hautes terres éloignées où les sols sont très médiocres et la forêt est le seul produit ayant une valeur

économique quelconque. Par conséquent, le gouvernement considère que le développement du secteur forestier est un élément clé pour réduire la pauvreté.

En cela, le gouvernement de Chine a prévu cinq grandes orientations dans sa Stratégie de développement de l'Ouest :

1. Renforcer le développement des infrastructures;
2. Renforcer la protection de l'environnement et les pratiques d'aménagement des écosystèmes;
3. Adapter la structure industrielle;
4. Rehausser l'éducation, la science et la technologie;
5. Attirer des investissements.

En outre, selon l'Administration forestière d'État, la Stratégie prêtera une attention particulière à la conservation de l'eau et à la protection de l'environnement, y compris des forêts locales. Des politiques préférentielles en faveur des activités de boisement seront également adoptées par le gouvernement central pour attirer l'investissement étranger. Le Canada est bien placé pour participer au développement économique de l'Ouest de la Chine.

La SFA jouera, quant à elle, un rôle clé comme principal organisme chargé de la planification et de la coordination des projets écologiques dans le cadre de la Stratégie. Toutefois, il semble que la SFA ne considère plus le développement de forêts commerciales comme sa première priorité dans l'Ouest de la Chine. Elle mise plutôt sur la protection de l'environnement. Les deux tâches principales de la SFA seront les suivantes :

- La préservation de la couverture forestière existante et le reboisement des pentes dans le cours supérieur du Yangzi et du fleuve Jaune au nord du Xiaolongdi;

- La remise en état des forêts pour contribuer à l'amélioration de l'environnement et à la conservation de l'eau dans les 13 provinces occidentales.

Selon la SFA, il existe d'autres projets dans la région occidentale dans lesquels la technologie, l'expertise, l'équipement et la formation du Canada seraient bien accueillis. Il s'agit plus précisément de la création de pépinières efficaces et de haute qualité, capables de produire des essences de qualité à croissance rapide adaptées à l'environnement local. Ce projet a été défini comme une importante priorité. De plus, l'amélioration des techniques de gestion forestière et de la formation est également nécessaire.

Le financement du secteur forestier

Les prêts internationaux à la Chine dans le secteur forestier sont en croissance depuis plus d'une décennie. Par exemple, au cours des 15 dernières années, la Chine a mis en œuvre six projets de foresterie financés par la Banque mondiale (BM) au moyen de prêts de plus d'un milliard de dollars, soit 840 millions de dollars américains. De plus, on prévoit que la BM ainsi que d'autres institutions financières internationales continueront de financer des projets de foresterie et d'aider à améliorer l'efficacité de la gestion des forêts de Chine. Toutefois, il semblerait que le financement ne sera plus orienté vers le développement des forêts commerciales. Tout comme dans la Stratégie de développement de l'Ouest, la principale orientation consistera plutôt en la protection de l'environnement, c'est-à-dire en la préservation de la couverture forestière existante et en la restauration des forêts.

En plus des importantes contributions financières venant de la BM et de la Banque de développement de Chine, le gouvernement chinois consacre une part de plus en plus grande de son budget à des projets de gestion forestière. Par exemple, le financement du gouvernement central consacré à des projets de conservation de la forêt est passé de 83 à 116 millions de dollars, soit 500 et 700 millions de yuans en 1997, à 540 millions de dollars, soit 3 milliards de yuans en 1998 et à 1,3 milliard de dollars, soit 7 milliards de yuans en 1999.

Il ne fait aucun doute que l'attention grandissante portée par le gouvernement au développement durable des forêts de Chine stimulera le besoin de modernisation et d'aménagement forestier pour les années à venir.

Les incendies de forêt

La Chine vit de fréquents incendies de forêt. Depuis la fondation de la Chine nouvelle, et ce jusqu'en 1987, on estime que 15 800 incendies de forêt ont ravagé une superficie de 940 000 hectares par année. En 1998, on a enregistré au total 4 455 incendies de forêt en Chine et la superficie touchée représentait 27 424 hectares. Aussi, le nombre d'incendies de forêt a augmenté de 80,7 % par rapport à 1997.

Bien que le nombre d'incendies de forêt dans le nord-est ne représente que 5 % des incendies de forêt en Chine, ils causent néanmoins 60 % des pertes forestières. À l'opposé, 95 % des incendies ravagent le sud et le sud-ouest, mais causent seulement 40 % des pertes annuelles. Les incendies de forêt culminent en mai et en octobre dans le nord-est et de janvier à avril dans le sud-ouest. Dans l'ensemble de la Chine, plus de 95 % des incendies de forêt sont provoqués par l'activité humaine. Toutefois, dans les régions forestières du nord-est, 30 % des incendies sont attribuables à la foudre.

Le grand incendie de Daxinganling en mai 1987 a provoqué une prise de conscience quant à la nécessité d'améliorer la gestion des incendies de forêt en Chine. On a tiré

des leçons par rapport à la sensibilisation aux incendies de forêt et à l'application des lois. De plus, on a amélioré la technologie en matière de prévention des incendies depuis ce temps, tout comme l'intégration des systèmes de gestion administrative à tous les niveaux de gouvernement. Des ressources humaines, matérielles et financières considérables ont également été affectées aux activités de protection contre le feu.

Aujourd'hui, des institutions vouées à la prévention et à la neutralisation des incendies ont été mises sur pied dans toutes les municipalités, régions autonomes et provinces. En outre, plusieurs organismes de protection de la forêt et de lutte contre les incendies ont été créés et 100 000 pompiers professionnels et semiprofessionnels, spécialisés dans la lutte contre les incendies de forêt, sont stationnés au Centre aérien de protection de la forêt et à la Station générale de protection aérienne de la forêt dans les forêts publiques du nord-est et du sud-ouest du pays. Ces deux organismes sont voués à la protection de la forêt et à la lutte contre les incendies de forêt.

Aussi, des réseaux intégrés d'observation composés de surveillance par satellite, d'inspection aérienne et de gardiennage sur le terrain ont été mis sur pied dans les principales régions forestières. Des techniques et de l'équipement perfectionnés sont également intégrés à la répression et à la prévention des incendies. Environ 439 000 km de coupe-feu et 6 606 tours d'observation ont été construits dans tout le pays. On compte environ 47 000 installations spéciales de communication et 16 000 véhicules consacrés à la prévention et à la neutralisation des incendies. Le recours à la télédétection et aux communications par satellite a contribué à la détection rapide des incendies et à une intervention plus rapide des pompiers.

Le réseau de lutte contre les incendies de forêt

Le Bureau de gestion des incendies de forêt de l'Administration forestière d'État administre les activités liées à la gestion des incendies de forêt dans tout le pays. Le FFMO est chargé de la surveillance et de l'analyse des tendances nationales dans les incendies de forêt, de la prédiction des risques d'incendie, de l'organisation de programmes d'information et de la gestion de la détection terrestre et aérienne des incendies de forêt. Des bureaux centraux désignés par les gouvernements régionaux s'occupent de prévention, d'intervention en cas de feu et de coordination à l'échelle locale.

Le quartier général d'une division de la police nationale formée spécialement pour lutter contre les incendies de forêt a été ouvert à Beijing en août 1999.[4] Cette « police des

[4] Bien qu'elle ait été en fonction depuis 50 ans, la police des forêts n'avait pas de quartier général jusqu'à tout récemment.

forêts » est chargée de prévenir et d'éteindre les incendies de forêt ainsi que de protéger les ressources forestières.

Les agents de la police des forêts sont surtout stationnés dans les provinces d'Heilongjiang et de Jilin ainsi que dans la région autonome de la Mongolie intérieure dans le nord-est et dans la province de Yunnan dans le sud-ouest. Ils veillent sur plus de 37 millions d'hectares de forêt et de 22 millions d'hectares de prairie.

L'attaque au sol est actuellement la principale méthode de lutte contre les incendies de forêt en Chine. Elle fait appel à des outils comme les pelles, les tuyaux d'incendie, les extincteurs, les pompes, les véhicules à incendie et autre matériel connexe. On recourt parfois aux hélicoptères pour combattre le feu avec des gouttes d'eau. Les coupe-feu jouent également un rôle important dans les régions boisées du sud.

La police des forêts de Chine utilise maintenant des outils et de l'équipement plus perfectionnés comme des systèmes de surveillance par satellite, des téléphones satellites maritimes et des systèmes de positionnement par satellite (GPS).

La lutte contre les parasites

Les invasions de parasites et les maladies de la forêt préoccupent depuis longtemps l'industrie forestière de la Chine. Les statistiques démontrent que la superficie affectée par les parasites de la forêt augmente de 100 % par décennie. En 1996, 6,6 millions d'hectares de forêt souffraient de maladies et d'infestations d'insectes. En 1998, plus de 400 millions d'arbres ce qui représentait 6 % de la surface boisée annuelle sont morts à cause des insectes et des parasites.

Aussi, dans ce pays, il existe environ 1 500 variétés de maladies de la forêt, dont 60 sont très graves. Une des importantes maladies mortelles qui vise les arbres est le chancre du peuplier. De plus, les forêts sont habitées par plus de 5 000 espèces d'insectes, dont une centaine cause des dégâts graves aux forêts. Les principaux insectes nuisibles sont les lépidoptères du pin et du bois, la pyrale blanche d'Amérique et les termites.

Dans le passé, les infestations de parasites dans les forêts de la Chine n'ont pas été maîtrisées efficacement. Par conséquent, les infestations d'insectes dans les forêts se sont étendues. Dans la première moitié de l'an 2000, les forêts de Shandong ont connu leur pire attaque en plus de 10 ans et un grand nombre d'arbres ont été endommagés.

Dans le centre et le nord, des éclosions de nématode du pin et de spongieuse sont fréquemment signalées. Selon des responsables du SFA, le gouvernement a dépensé jusqu'à maintenant la somme record de 1,4 million de dollars, soit 8 millions de yuans, afin de prévenir et combattre les prédateurs des plantes et des arbres. La moitié des sommes sont affectées à la lutte contre la spongieuse géante qui a été

signalée dans le nord, l'autre moitié est consacrée à la lutte contre le nématode du pin qui progresse rapidement dans le sud.

La lutte contre les parasites de la forêt est souvent décrite comme « la guerre aux incendies de forêt sans fumée ». Les spécialistes attribuent les infestations de parasites au développement insuffisant des forêts. Étant donné la concentration sur un seul type d'arbre dans une région, il existe peu de barrières pour prévenir l'expansion des parasites qui ont peu d'ennemis naturels. La sécheresse persistante dans le nord et le nord-ouest a également contribué à la croissance rapide des parasites.

Les régions ont trop insisté sur le boisement et particulièrement sur la plantation d'essences rentables. Elles étaient peu sensibilisées aux pratiques efficaces de lutte contre les parasites. Toutefois, depuis les années 1980, la lutte contre les parasites et les maladies de la forêt en Chine s'est raffinée lorsque l'Administration forestière d'État a fondé l'Administration générale de lutte contre les parasites et les maladies de la forêt. De plus, le nombre de stations de lutte contre les parasites et les maladies de la forêt à l'échelle des provinces, des préfectures et des comtés est passé de 1 500 en 1987 à 2 599 aujourd'hui, et celles-ci comptent plus de 13 000 employés professionnels.

Soulignons que la Chine recourt surtout à des pesticides dommageables pour la santé et pour l'environnement. Depuis quelques années, elle augmente ses importations de produits chimiques, y compris des insecticides et des herbicides. Les experts prédisent qu'elle continuera probablement à subir des infestations graves d'insectes dans ses forêts. Ceci mènera sans aucun doute à une demande accrue de produits efficaces et de conseils spécialisés.

Tableau 3. Importations de produits chimiques agricoles en Chine, 1997-1999 (en millions de dollars)

Code HS		1997	1998	1999
HS 3808	Insecticides, rodenticides et fongicides	229,8	276,9	358,5
HS 3808.30	Herbicides	134,0	173,4	196,5
HS 3808.10	Insecticides	47,8	49,9	93,7

Source : *TradeStat*, 2000.

L'Accord de coopération Canada-Chine dans le secteur forestier

Les récentes réformes stratégiques adoptées par le gouvernement chinois ouvrent la porte à une collaboration internationale et à des échanges commerciaux accrus. En novembre 1998, la signature d'un protocole d'entente entre Ressources naturelles Canada et l'Administration forestière d'État de la République populaire de Chine a ouvert la voie à une collaboration plus étroite et plus ciblée entre le Canada et la Chine

dans le secteur forestier. L'objet du protocole d'entente est de nouer des liens bilatéraux dans le secteur forestier qui sont avantageux pour les deux parties.

Ce protocole d'entente a aidé les deux pays à accroître les liens scientifiques, techniques et commerciaux dans le domaine de la foresterie et de la gestion forestière. Par cet accord, on vise à fournir un cadre qui mènera à une collaboration bilatérale plus étroite dans le développement durable et les technologies forestières. Parmi les programmes et les activités, notons la collaboration dans des domaines d'intérêt commun comme la recherche, la coopération technique, la formation et la prise de mesures favorisant le commerce et les investissements dans le secteur forestier.

Le 25 janvier 2000, la Chine et le Canada ont conclu un accord pour améliorer les moyens d'administrer la forêt dans une perspective de développement économique et de respect de l'environnement.

Plus récemment, le 11 juillet 2000, une délégation chinoise composée de 22 hauts gestionnaires de la forêt à l'échelle nationale et provinciale ont suivi avec succès au Canada un programme de formation d'un mois sur la protection contre les incendies de forêt. Ce programme, qui traitait de tous les aspects de la gestion des incendies, comme la prédiction, la détection et la répression, a permis aux participants d'être en contact avec une large gamme de technologies, d'outils et d'équipement perfectionnés du Canada en matière de lutte contre les incendies.

Des propositions sont actuellement en cours d'élaboration afin de déterminer les étapes à venir.

Débouchés

La Chine devrait demeurer le plus grand marché au monde pour le développement du secteur forestier. L'expansion de la couverture forestière de la Chine, qui prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets de boisement, alliée à la sensibilisation grandissante du gouvernement de la Chine aux questions d'écologie et d'environnement, fournit des débouchés intéressants à l'industrie canadienne pour faire valoir sa technologie de pointe et ses capacités.

Les segments de l'industrie forestière qui semblent présenter le plus grand potentiel commercial sont les suivants :

Les systèmes de lutte contre les parasites

- les systèmes efficaces de lutte contre les parasites comme des programmes de pulvérisation;
- les insecticides forestiers;

- les produits chimiques, les produits biochimiques et les engrais, particulièrement les pesticides sans dommages pour les arbres[5];
- un programme efficace de lutte biologique[6] contre des arthropodes comme la cochenille (*Oracella acuta*). La Chine redouble d'efforts pour réduire l'utilisation des pesticides les plus toxiques et nocifs pour l'environnement et favoriser la gestion intégrée des parasites, y compris les systèmes de lutte biologique et culturale.

Il existe également des perspectives dans le domaine de la gestion des incendies de forêt comme la fourniture d'équipement de protection et d'expertise technologique :

- les systèmes de gestion des incendies;
- les services de formation;
- l'équipement de lutte contre les incendies (par exemple, les pompes portatives; les lances, l'adduction d'eau, les vêtements protecteurs, etc.);
- les systèmes d'information géographique comme les cartes géographiques numérisées;
- les systèmes de positionnement global;
- les systèmes de télédétection[7];
- les réseaux informatiques et la transmission numérique des données;
- la recherche (tant quantitative que qualitative) sur les mécanismes d'action des coupe-feu.

La gestion forestière

Malgré les diverses améliorations apportées au cours des années précédentes dans le secteur forestier en Chine, les grands bureaux gouvernementaux de foresterie ont encore besoin de techniques modernes, intégrées et intensives de gestion forestière. Les systèmes locaux de surveillance des ressources, de sylviculture, de recherche et développement, de traitement des données et de gestion intégrée sont nettement désuets, compte tenu des nouveaux défis que doit relever la gestion forestière. Les

[5] À l'heure actuelle, les ventes d'insecticides sans danger pour l'environnement représentent 4 % du marché local. On prévoit que cette part passera à 10-15 %.

[6] Les agents de lutte biologique (Bt) sont des ennemis naturels vivants - parasites, prédateurs et agents pathogènes - utilisés pour réduire la population d'espèces nuisibles. Les ennemis naturels réduisent le nombre d'hôtes; à son tour, l'abondance des hôtes influence la population des ennemis naturels. La lutte biologique est une méthode de lutte contre les parasites nuisibles à l'économie et à l'environnement qui est plus respectueuse de l'environnement que les pesticides chimiques qui peuvent être toxiques pour un plus grand nombre d'organismes non ciblés, menacer la qualité des eaux souterraines, contaminer les aliments et contribuer à l'avènement de parasites résistants aux pesticides.

[7] La capacité de surveillance de la télédétection par satellite prend de plus en plus d'importance en Chine et devrait jouer un rôle accru dans la détection des incendies de forêt. L'équipement de télédétection est couramment utilisé dans la surveillance quotidienne et la gestion de l'information par l'Administration forestière d'État et dans les principales régions forestières.

autres domaines dans lesquels la Chine devrait continuer à conclure des accords de coopération avec des sociétés étrangères sont les suivants :

- la gestion des zones protégées, en insistant sur les nouvelles techniques de gestion et de conservation;
- l'évaluation des sites et l'élaboration de programmes de boisement;
- la conception et la diffusion de technologies améliorées de sylviculture qui augmentent la productivité des ressources forestières dans des endroits abrupts et en plus haute altitude;
- les techniques de boisement;
- la gestion améliorée de lieux écologiquement fragiles comme les bassins hydrographiques en montagne, ce qui englobe la réduction de l'érosion du sol, des inondations et de la sédimentation des cours d'eau ainsi que la préservation de la biodiversité;
- la gestion scientifique des zones boisées pour assurer la survie des arbres;
- le contrôle de la qualité et l'entretien des zones de boisement;
- la constitution d'inventaires de gestion forestière (inventaires multiressources, sur la régénération, la coupe et les plantations industrielles).

Des consultants internationaux peuvent également être engagés pour aider à la conception d'études de faisabilité et d'activités de mise en œuvre.

La machinerie et l'équipement forestier et agricole

La Chine dépend en grande partie des importations d'équipement dans le secteur forestier parce que la production locale est trop réduite pour répondre à la demande. Les sociétés canadiennes pourraient découvrir quelques débouchés dans le secteur de l'équipement et de la machinerie comme :

- l'équipement d'irrigation;
- l'équipement d'arrosage;
- l'équipement de pulvérisation;
- l'équipement de purge;
- les systèmes de commande de processus.

Enfin, le Bureau de foresterie publique de la Chine a annoncé les domaines dans lesquels l'investissement étranger est encouragé, interdit ou fait l'objet de restrictions.

Les domaines dans lesquels l'investissement étranger est *encouragé* sont entre autres :

- l'importation d'essences de qualité élevée;
- l'aménagement de pépinières;
- l'amélioration des forêts à rendement faible et moyen;

- le boisement et la culture forestière;
- les produits chimiques forestiers et les nouvelles technologies ainsi que les nouveaux produits pour l'utilisation globale des forêts de qualité inférieure, des forêts secondaires et des jeunes arbres servant au bois de chauffage;
- la conception, l'entreposage, la conservation au frais et la transformation de sous-produits forestiers de qualité élevée;
- la machinerie forestière;
- les pesticides forestiers.

Les domaines dans lesquels l'investissement étranger fait l'objet de *restrictions* sont les suivants :

- la transformation et l'exportation d'essences précieuses (les projets à propriété exclusive ne sont pas acceptés);
- la coupe du tung[8] et la production de planches de tung;
- la production de produits à base de résine brute.

Les domaines dans lesquels l'investissement étranger est *interdit* sont les suivants :

- le développement de ressources provenant d'essences précieuses menacées;
- l'aménagement de réserves naturelles;
- le traitement du thé vert et d'autres variétés spéciales de thé.

Le Bureau de foresterie publique a fait savoir que la priorité sera accordée aux projets efficients, orientés vers le marché et respectueux de l'environnement.

Projets actuels et prévus

Les entreprises et les fournisseurs de services canadiens dans le secteur forestier tireront avantage à participer aux programmes forestiers de la Chine. De nombreux projets sont déjà sur pied et d'autres sont prévus. D'autres encore sont à l'étape préliminaire, et leur mise en œuvre est prévue au cours des prochaines années. **L'annexe B** présente un aperçu de quelques projets de foresterie en Chine qui pourraient fournir des débouchés aux entreprises canadiennes.

Les principaux débouchés en Chine pour les entreprises canadiennes spécialisées en gestion forestière sont dans les projets financés par des institutions financières internationales (IFI). Les exportateurs peuvent accéder à de l'information sur les IFI à l'adresse suivante : http://www.dfait-maeci.gc.ca/ifinet/menu-f.asp.

[8] Petit arbre asiatique de la famille des euphorbiacées don't l'huile possède une valeur commerciale élevée.

Nous incitons fortement les entreprises canadiennes à suivre l'évolution du protocole d'entente Canada-Chine sur le secteur forestier pour amorcer des contacts et connaître l'existence de nouveaux projets en Chine. Par exemple, la prochaine réunion du comité de cogestion est prévue au début de 2001 et elle intégrera probablement une activité dans laquelle le savoir-faire, les produits et les services du Canada seront présentés aux participants chinois.

CONCURRENCE

Compétences locales

Bien que les entreprises forestières locales possèdent rarement une technologie de pointe, elles soutiennent efficacement la concurrence en matière de prix. Il est donc important que les exportateurs canadiens puissent démontrer à leurs clients éventuels de quelle manière les caractéristiques additionnelles d'une technologie donnée peut les aider à mieux gérer leurs ventes et leurs pratiques forestières.

Le groupe Xi'an Zhong Fu Enterprises est l'une des sociétés privées les plus actives de la Chine dans le secteur forestier. L'entreprise dirige et exploite des plantations forestières et une grande pépinière de multiplication dans la région de Xi'an, dans la province de Shaanxi (Xi'an est la capitale de cette province et on s'attend à ce qu'elle devienne un centre d'activité majeur sous le régime de la SDO). La clientèle de cette entreprise est principalement constituée d'organismes gouvernementaux locaux et centraux désireux de se procurer des semis de grande qualité à croissance rapide pour subvenir à leurs besoins en matière de reboisement.

Jinggu Corporation est une autre grande entreprise forestière chinoise. Située dans la partie sud-ouest du district de Simao, dans la province de Yunnan, cette compagnie se livre à la coupe et au transport du bois, à la gestion des forêts, à la production de matériaux de construction, à l'aménagement durable des forêts ainsi qu'à la fabrication de produits chimiques forestiers et de planches.

Instituts de recherche forestière et éducation

Il existe 247 instituts de recherche forestière en Chine, et 81 sections de recherche sont établies dans des universités et des collèges de foresterie. Il y a plus de 1 600 centres de vulgarisation technique de foresterie répartis sur l'ensemble du territoire chinois, d'un niveau supérieur à celui des comtés, et 180 000 personnes œuvrent dans le domaine de l'enseignement périscolaire en foresterie.

Le gouvernement chinois investit considérablement dans l'enseignement forestier. Chaque année, ces écoles et universités décernent plus de 17 000 diplômes. On compte 11 universités et 34 collèges de foresterie d'enseignement

supérieur, 27 départements de foresterie dans les universités et les collèges d'agriculture et 59 écoles techniques de foresterie. Onze unités d'enseignement ont été autorisées à remettre des maîtrises et 27 autres à remettre des doctorats.

L'Académie de foresterie de la Chine (Chinese Academy of Forestry) est l'institut de recherche forestière central de la Chine. En tant que centre national de recherche forestière, cet établissement a réalisé plus de 40 % des principaux projets forestiers nationaux en collaboration avec des universités professionnelles et des organismes locaux de recherche.

Concurrence internationale

La mondialisation des marchés forestiers a entraîné un accroissement de la concurrence dans le secteur de l'aménagement forestier en Chine. Les changements qui s'opèrent dans les pratiques forestières du pays représentent de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises étrangères mais également des défis de taille.

La Chine a entrepris des échanges scientifiques et une coopération économique dans le domaine de la foresterie avec des douzaines d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les échanges et la coopération dans le touchent un grand nombre d'aspects tels le génie biologique, le boisement et la sylviculture, l'inventaire des ressources, la lutte contre les feux de forêt, la lutte contre les maladies et les parasites forestiers, la gestion de la faune et des réserves naturelles, les industries forestières, l'économie forestière, les politiques juridiques et scientifiques, ainsi que la technologie et l'éducation.

La Chine participe actuellement à des projets de collaboration internationale avec divers instituts, organisations et organismes allemands, japonais, coréens, australiens et suisses. Les entreprises allemandes ont été particulièrement actives en Chine dans le secteur de l'aménagement forestier et du reboisement.

Les communauté qui ont à gérer les feux de forêts en Chine renforcent depuis longtemps leurs capacités dans ce domaine en s'appuyant sur des programmes internationaux d'échange et de coopération qui mettent l'accent sur la technologie et le savoir-faire. À ce jour, le personnel des Bureaux de gestion des incendies de l'Administration forestière de l'État a visité 15 pays, dont le Canada, la Russie et les États-Unis, pour étudier leurs pratiques de lutte contre les feux de forêt et leurs technologies de protection aérienne des forêts.

En 1995 et 1999, afin de renforcer la coopération en matière de prévention des feux de forêt, le gouvernement chinois signait aussi des ententes avec la Russie et la Mongolie pour une prévention conjointe des feux de forêt dans les régions frontalières. L'Administration forestière nationale de la Chine renforce ses échanges techniques en

matière de recherche et de gestion des feux de forêt en plus de tenir des programmes de formation au Canada destinés au personnel technique.

À l'heure actuelle, plusieurs unités internationales de services forestiers collaborent étroitement avec la Chine en vertu d'un accord bilatéral visant à lutter contre la cochenille (*Oricella*) qui s'attaque aux pins des marais du sud, dans le sud-est de la Chine.

La technologie des pesticides est une industrie de haute technologie que seuls les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Suisse exploitent sérieusement.

Position du Canada

Le Canada entretient avec la Chine une relation de longue date et à plusieurs niveaux dans le secteur de la foresterie et de l'aménagement forestier. Au cours des deux dernières décennies, les entreprises canadiennes ont joué un rôle de plus en plus important dans le secteur du développement durable des forêts chinoises. De nombreux liens commerciaux dans le secteur privé avec les entreprises forestières canadiennes ont été créés par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)[9]. D'autres partenariats ont été mis en œuvre grâce à divers programmes de jumelage entre des municipalités canadiennes et chinoises ou par l'entremise de centres d'études canadiens.

Les Chinois estiment que le Canada possède le savoir-faire, l'expertise et la technologie en matière d'aménagement forestier, de produits du bois et d'équipement de façonnage du bois. Ils ont souvent retenu les services d'entreprises canadiennes pour leur expertise en matière de gestion des feux de forêt.

Selon les plus récentes statistiques d'Industrie Canada, les exportations de services forestiers vers la Chine totalisaient 41 352 $ en 1995 et 13 526 $ en 1996.

Plusieurs organisations canadiennes de recherche forestière ont, elles aussi, de longs antécédents en Chine dans le domaine de la foresterie. On compte parmi ces organisations Forintek Canada Corp., de Vancouver, l'organisation de recherche et de développement du Canada qui se spécialise dans les produits en bois massif, ainsi que l'Institut canadien de recherche en génie forestier. De plus, des échanges officiels et

[9] En 1985, par exemple, des projets de l'ACDI ont été mis en œuvre dans le secteur de la gestion du feu (Jiagedaqi Forestry Bureau of Inner Mongolia) et dans celui de l'aménagement intégré des forêts (Langxiang Forestry Bureau of Heilongjiang). L'ACDI a octroyé des fonds pour l'achat d'équipement moderne, a envoyé des technologues canadiens œuvrant dans le domaine et a fourni à de nombreux jeunes ingénieurs forestiers chinois des occasions de s'instruire. Les technologies et les appareils à incendie introduits dans le cadre de ce programme ont amélioré considérablement la technologie et la gestion locale de lutte contre les incendies et fourni un modèle pouvant être utilisé par d'autres centres locaux de gestion des incendies.

officieux ont actuellement lieu entre le SCF de Ressources naturelles Canada et des chercheurs chinois dans le secteur de l'aménagement forestier.

Le Canada n'étant pas un adepte de l'utilisation des produits chimiques forestiers, il n'a donc pas été considéré comme étant un fournisseur important de pesticides chimiques et de produits insecticides en Chine. Étant donné que les concurrents internationaux se sont bien imposés sur le marché chinois des pesticides et des insecticides, la plupart des occasions d'affaires qui se présenteront pour les entreprises canadiennes auront trait à l'approvisionnement en produits à « faible toxicité » comme ceux utilisés pour lutter biologiquement contre les défoliants forestiers. Le Canada a une réputation de chef de file en la matière.

Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE), qui est l'organisme officiel du Canada en matière de crédit à l'exportation, propose aux exportateurs canadiens des services d'assurance et de financement des exportations. Depuis 1986, la SEE a aidé de grandes et petites entreprises exportatrices canadiennes à faire en Chine des affaires dont la valeur a dépassé 5 milliards $. En général, ie financement est offert cas par cas au moyen de lignes de crédit établies par l'intermédiaire des banques chinoises autorisées. La SEE peut également envisager de financer les exportations au moyen de prêts directs à l'acheteur, consentis à des entreprises admissibles et solvables qui ont obtenu du gouvernement chinois l'autorisation d'emprunter des fonds à l'étranger. Les programmes d'assurance des exportations et des investissements qu'offre la SEE protègent les exportateurs contre divers risques commerciaux et politiques. Les programmes de caution de bonne fin et de garantie aident les exportateurs à libérer leurs fonds de roulement, tout en respectant les exigences de cautionnement lors de l'exécution des contrats commerciaux.

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) offre aux entreprises canadiennes des services de financement et des modalités de paiement plus avantageuses dans le cadre du Programme de paiements progressifs (PPP). Ce programme a été instauré par la CCC de concert avec les principales institutions financières canadiennes. Il permet à la banque d'un exportateur d'établir une ligne de crédit à l'intention de ce dernier, pourvu que la CCC ait approuvé le projet et que la performance de l'exportateur soit satisfaisante. La CCC agira aussi à titre d'entrepreneur principal dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises canadiennes, assurant à ces dernières une crédibilité accrue et un avantage concurrentiel.

Programme de développement des marchés étrangers

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les sociétés canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés par le partage des coûts des activités que les entreprises ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, ce qui permet de réduire les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. Les activités admissibles, dont les coûts sont partagés à parts égales, sont les visites au marché visé, la participation à des foires commerciales, l'accueil d'acheteurs étrangers, la mise à l'essai de produits en vue de l'attribution de certificats, les frais juridiques liés aux accords de commercialisation à l'étranger, les frais de transport de stagiaires étrangers à des fins de formation au Canada, les frais de démonstration de produits et de production de matériel publicitaire et d'autres coûts associés à l'exécution d'une stratégie de développement du marché.

La contribution remboursable du PDME varie entre 5 000 et 50 000 dollars. La préférence est accordée aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 250 000 dollars et inférieur à 10 millions de dollars ou qui ont moins de 100 employés, dans le secteur de la fabrication, ou moins de 50 employés, dans le secteur des services. Les autres éléments du programme ont trait à la préparation de soumissions dans le cadre d'appels d'offres pour des projets d'immobilisation internationaux et aux activités de commercialisation à l'étranger organisées par des associations commerciales pour leurs membres. Pour plus de renseignements, on peut visiter le site http://www.infoexport.gc.ca/pemd-e.asp ou composer le 1-888-811-1119.

WIN Exports

Les exportateurs sont encouragés à s'enregistrer dans WIN Exports, banque de données sur les exportateurs canadiens et leurs capacités qui est utilisée par les délégués commerciaux du monde entier et par les partenaires commerciaux d'Équipe Canada pour jumeler des fournisseurs canadiens à des occasions d'affaires internationales et partager des renseignements au sujet de manifestations commerciales. Pour vous inscrire ou pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site Web http://www.infoexport.gc.ca/winexports/menu-e.asp ou téléphonez au 1-888-811-1119.

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ

En Chine, 50 % des forêts appartiennent à l'État. Les principales zones forestières se situent dans le nord-est et le sud-ouest de la Chine ainsi qu'en Mongolie intérieure; elles sont gérées par des bureaux forestiers gouvernementaux et des fermes forestières appartenant à l'État. Les autres 50 % des terrains forestiers se trouvent principalement dans le sud du pays et appartiennent à des collectivités. Au cours des dernières années, quelques particuliers ont aménagé des forêts privées en louant des

terrains boisés. Les forêts privées ne représentent néanmoins qu'une très petite proportion des ressources forestières chinoises.

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Puisqu'il n'y a que très peu de clients du secteur privé dans le marché de l'aménagement forestier chinois, les clients de ce marché se trouvent donc, pour la plupart, dans le secteur public (entreprises appartenant à l'État et institutions connexes).

Lorsqu'elles négocient des contrats, les autorités forestières chinoises accordent une attention particulière aux facteurs de prix, de transfert technologique, de qualité des produits et de service après-vente. La question du financement est toujours soulevée lorsqu'on fait des affaires avec la Chine. Par conséquent, les entreprises canadiennes qui sont en mesure d'offrir des options de financement intéressantes bénéficieront d'un avantage important par rapport à celles qui n'en offrent pas. La créativité et la souplesse sont des éléments essentiels pour tout entrepreneur désireux de faire des affaires en Chine.

Organisations gouvernementales

Depuis 1978, la Chine mène une politique de décentralisation. Par conséquent, le rôle du gouvernement central dans les affaires forestières provinciales a diminué au cours des dernières décennies.

En 1997, la Chine comptait environ 136 bureaux gouvernementaux de foresterie, 4 256 fermes forestières appartenant à l'État, 2 144 pépinières, 518 zones de protection des forêts et des animaux sauvages, 710 parcs forestiers et parcs récréatifs, 35 000 postes d'aménagement forestier et 150 000 fermes municipales.

Gestion forestière par l'État

L'Administration forestière d'État est responsable de la formulation des politiques forestières nationales, de l'application des lois et règlements en matière de foresterie et de l'exécution des programmes d'aménagement forestier et de boisement. Il y a des bureaux forestiers au sein des gouvernements provinciaux et des gouvernements régionaux autonomes, ainsi qu'à l'échelle des municipalités et des villages.

L'Administration forestière d'État a considérablement augmenté sa capacité interne en ce qui a trait à la préparation, au contrôle et à l'évaluation des projets. Elle exerce un leadership solide relativement à la supervision des projets ainsi qu'en ce qui concerne l'augmentation de la capacité des provinces à préparer, à mettre en œuvre, à contrôler et à évaluer les projets de foresterie.

L'Administration forestière d'État entretient depuis longtemps une relation fructueuse avec le Canada dans le secteur des projets forestiers en Chine. Entre 1985 et 1995, trois projets de foresterie importants ont été réalisés avec succès sous l'égide de l'ACDI (de l'ordre de 6 à 10 millions de dollars).

L'Académie de foresterie de la Chine

L'Académie de foresterie de la Chine a vu le jour en 1958 et relève du ministère chinois de la Foresterie. Elle compte maintenant neuf instituts de recherche couvrant les domaines suivants : la foresterie, la foresterie subtropicale, la foresterie tropicale, les insectes influant sur les ressources, l'industrie du bois, le traitement chimique et l'utilisation des produits forestiers, l'économie forestière, l'information technique et scientifique en matière de foresterie, et les ressources et informations relatives à la foresterie.

Outre ces instituts, l'Académie a aussi une bibliothèque et trois stations d'expérimentation, à savoir un centre expérimental en foresterie du désert, un en foresterie subtropicale et un autre en foresterie tropicale. La plupart des stations de recherche sont situées à Beijing et dans les provinces de Jiangsu, de Jiangxi, de Zhejiang, de Yunnan, de Guangdong ainsi que dans la région de Guangxi Zhuang et les régions autonomes de la Mongolie intérieure.

Ministère de la Machinerie (Ministry of Machinery Industry's Agricultural Machinery Corporation)

Le ministère de la Machinerie de la Chine (Ministry of Machinery Industry's Agricultural Machinery Corporation) est responsable de l'ensemble des ventes et de la distribution du matériel agricole en Chine par l'entremise d'entreprises de fabrication de machines agricoles.

Règles relatives aux marchés publics

Promotion des investissements étrangers dans le secteur du reboisement

L'Administration forestière d'État a récemment déclaré que le gouvernement chinois travaillait à l'élaboration de règles administratives visant à encourager et à encadrer l'investissement étranger dans le secteur du reboisement. Afin de libéraliser le mécanisme de reboisement et d'augmenter l'investissement dans ce secteur, le gouvernement central a fait savoir qu'il encouragerait le développement conjoint des forêts appartenant à l'État, des forêts de propriété collective et des forêts privées, ainsi que l'investissement étranger dans le secteur du boisement. Par conséquent, il a été annoncé qu'environ 80 % des fonds de reboisement réunis par l'administration forestière à l'échelle nationale seront investis dans des entreprises de reboisement à capital étranger et dans des projets privés de reboisement.

Guangdong est la province qui accueille le plus d'investissements étrangers dans son secteur de reboisement. À ce jour, l'investissement étranger dans le reboisement de cette province se chiffre à 154 millions de dollars, soit 15 fois le montant total investi par le ministère provincial des finances au cours des 10 dernières années.

Banque mondiale

La Banque mondiale mène en Chine un important programme de prêts qui touche principalement les industries d'infrastructure clés comme le transport, l'électricité, l'énergie, l'agriculture, la foresterie et l'environnement. La Banque mondiale mène ses activités selon les règles internationales d'appel d'offres et par l'entremise de la *China National Technical Import Corporation* ou de la *China National Instruments Import and Export Corporation*. Les appels d'offres sont publiés dans le *China Daily* (en anglais) et dans le *People's Daily* (en chinois).

LOGISTIQUE DU MARCHÉ

Circuits de distribution

En Chine, les entreprises étrangères n'ont pas le droit de se livrer directement à des activités commerciales, sauf s'il s'agit de la commercialisation directe de produits qu'ils ont fabriqués dans le pays même. En conséquence, les exportateurs canadiens doivent recourir aux services d'un agent ou d'un distributeur chinois sur place, tant pour l'importation vers la Chine que pour la commercialisation sur le territoire chinois. Les entreprises étrangères qui ont un bureau ou un représentant en Chine ont davantage de chance d'être contactées. Les coentreprises formées avec des sociétés nationales, les entreprises étrangères en propriété exclusive, les ententes de transfert de technologie, les sociétés de négoce, et l'établissement de bureaux de vente locaux constituent également des avenues possibles.

Pour ce qui est des services d'experts et des services professionnels, les entreprises canadiennes sont fortement encouragées à s'associer avec des entreprises ou des consultants locaux qui sont reconnus pour leur travail dans le secteur de l'aménagement forestier.

Les entreprises canadiennes peuvent communiquer avec l'ambassade du Canada à Beijing, ou avec l'un des consulats généraux à Chongqing, à Guangzhou ou à Shanghai, afin d'obtenir une liste fiable de distributeurs et d'agents autorisés qui œuvrent dans leurs régions respectives.

Facteurs à considérer pour accéder au marché

Il n'y a aucun problème particulier en ce qui a trait à l'accès au marché. Les entreprises devraient cependant être au fait des avantages d'avoir un partenaire local et de l'importance qu'accorde le gouvernement chinois à la production locale.

Coentreprises

Il est important pour les entreprises canadiennes de bien comprendre que si leur objectif en est un à long terme, la clé pour accéder au marché chinois consiste à former des partenariats ou à développer des associations avec des compagnies chinoises locales. Dans le but d'augmenter sa capacité nationale, le gouvernement chinois encourage et accueille favorablement toute forme de partenariat dans son industrie forestière, y compris les coentreprises et les transferts de technologie.

La plupart des investissements étrangers importants dans le secteur forestier chinois résultent de l'établissement de coentreprises. En plus de donner accès aux contacts déjà établis d'un partenaire chinois, une telle participation peut aider l'exportateur à mieux comprendre les réglementations locales et à mieux s'y retrouver. Elle peut aussi contribuer à une reconnaissance du public du fait de son association avec un nom chinois bien connu. Les entreprises canadiennes devraient cependant savoir que les accords de coentreprise nécessitent souvent de mener des négociations constantes pour s'assurer que les plans d'affaires demeurent acceptables aux yeux des deux parties.

On recommande également aux entreprises de s'assurer que toutes les démarches sont faites pour protéger leur produit ou leur technologie contre toute reproduction non autorisée.

La politique du gouvernement chinois en matière de transfert technologique

Depuis l'adoption par la Chine, en 1979, de sa politique de libre accès, les activités d'échange technologique en Chine ont augmenté de façon considérable.

Pour attirer la technologie étrangère, le gouvernement va continuer d'accroître ses contacts avec les gouvernements, les banques, les entreprises et les institutions d'enseignement supérieur étrangers. Il continuera aussi de promouvoir la collaboration internationale sur le plan de l'échange et de la diffusion de renseignements ayant trait aux progrès technologiques.

Ces dernières années, afin de faciliter la circulation de la technologie, le gouvernement chinois a officiellement :

- adopté de plus en plus de normes et de pratiques internationales en matière de protection des droits de propriété;
- encouragé de diverses façons les échanges de technologie, notamment en stimulant l'important de la technologie dans le domaine de la conception, de la transformation, de la fabrication et de la gestion des produits et en favorisant l'exportation des dernières technologies industrielles;
- multiplié ses efforts dans le secteur des échanges technologiques avec les pays développés ainsi qu'avec les pays en développement;
- financé l'importation de technologies étrangères à l'aide de fonds provenant de sources intérieures ou d'emprunts contractés à l'étranger;
- offert des incitations fiscales spéciales à l'importation de technologies étrangères particulières;
- modifié les règles régissant le commerce extérieur en Chine de manière à permettre aux entreprises d'importer des technologies étrangères;
- adopté des lois et des règlements visant à faciliter l'importation de la technologie étrangère, soit la loi sur les brevets, la loi sur les marques, la loi sur les ententes économiques contractuelles avec des intérêts étrangers, la loi sur les droits d'auteur et le règlement sur l'administration des contrats d'importation de technologie.

Parallèlement à la mise en œuvre de tous ces importants projets gouvernementaux, des entreprises d'État et des entreprises de gestion collective importeront de la technologie étrangère. L'annonce faite par le gouvernement indique clairement que la Chine est bien décidée à moderniser sa technologie et entend accueillir favorablement les investissements étrangers.

Défis à relever

Les entreprises canadiennes qui désirent pénétrer le secteur forestier chinois devront relever certains défis engendrés par :

- la difficulté de trouver le bon partenaire local, qui possède la gestion et les ressources financières appropriées;
- un manque général de renseignements fiables et à jour concernant la production nationale, les entreprises locales et les projets prévus;
- les changements dans l'organisation bureaucratique et dans les règlements pouvant survenir au beau milieu d'un projet;
- la langue et la culture;
- la forte concurrence exercée par les pays environnants et ceux de la côte du Pacifique.

Les entreprises étrangères ont également tendance à sous-estimer le temps et l'argent qu'il leur faudra investir dans la préparation et la mise en œuvre de projets en Chine.

L'adhésion de la Chine à l'OMC

La Chine a pris divers engagements en matière de commerce extérieur avec les membres de l'OMC. Ces engagements devraient entrer en vigueur lorsque la Chine fera partie de l'organisation. Ils portent autant sur la question des concessions tarifaires que sur l'application des règles de l'OMC en matière de subventions, de normes, de propriété intellectuelle, de licences d'importation, de mesures d'investissement relatives au commerce extérieur et de mesures sanitaires et phytosanitaires. La Chine sera également tenue de respecter des principes fondamentaux de l'OMC qui l'obligeront à renforcer ses procédures juridiques en matière de commerce et à augmenter sa transparence.

Ces engagements pris par la Chine devraient réduire les risques pour les entreprises qui transigent avec ce pays ainsi que favoriser une augmentation du flux des investissements et des échanges commerciaux. La plupart de ces engagements n'entreront cependant en vigueur que de façon graduelle. Pour ce qui est des taux tarifaires réduits, la plupart des nouveaux taux consolidés entreront en vigueur progressivement sur cinq ans, en augmentations annuelles égales, à partir du jour où la Chine fera partie de l'OMC.

La Chine a négocié de nombreuses concessions tarifaires dans ces ententes bilatérales avec les pays membres de l'OMC. La concession la plus avantageuse ayant été négociée pour tout article donné s'étendra à tous les pays membres de l'OMC lorsque la Chine se sera jointe à l'organisation.

Le 26 novembre 1999, le Canada et la China ont conclu une entente bilatérale qui prévoit un meilleur accès au marché en ce qui concerne une gamme de produits et de services.

Pratiques commerciales proposées

Bien que les possibilités d'affaires soient nombreuses en Chine pour les fournisseurs canadiens de services forestiers, ceux qui désirent pénétrer ce marché doivent être persévérants et s'armer de patience. Il est important pour eux de comprendre que le marché de la Chine est un marché dans lequel il est difficile de s'implanter et qu'ils doivent, pour y parvenir, se familiariser avec les pratiques commerciales locales ainsi qu'avec les règlements en matière d'importation et de coentreprise. Ils doivent aussi avoir les moyens nécessaires pour accéder au marché et ne pas sous-estimer la nécessité de mener une étude de marché approfondie, de faire preuve de souplesse et de posséder les ressources humaines et financières suffisantes. On conseille fortement aux entreprises canadiennes de se joindre aux délégations qui visitent la Chine et de profiter des services offerts par les centres d'information du gouvernement.

Dans le commerce avec la Chine, l'un des facteurs les plus importants à considérer est l'établissement d'un bon réseau de contacts. Un bon contact en Chine peut ouvrir les portes de vastes réseaux de clients potentiels et peut aider à comprendre (et parfois à contourner) les multiples réglementations et restrictions chinoises.

On recommande à l'exportateur désireux de nouer des relations d'affaires fructueuses et durables en Chine d'établir un bureau local ou d'effectuer des visites fréquentes du marché (par exemple, de chaque bureau forestier local). Naturellement, tous les documents relatifs à la formation et à l'utilisation qui accompagnent la technologie ou les produits importés doivent être fournis dans la langue première du client. Le chinois devrait être écrit en caractères simplifiés. Les entreprises canadiennes devraient avoir des cartes d'affaires imprimées en chinois. Le langage parlé le plus couramment par les Chinois est le dialecte mandarin (bien qu'il soit préférable d'utiliser le cantonais dans certaines régions du sud de la Chine).

La fiabilité et la réputation d'une entreprise sont des facteurs extrêmement importants en Chine. On conseille donc aux entreprises canadiennes de participer à des projets forestiers de prestige de façon à se faire connaître des clients potentiels et à bâtir leur réputation.

Le maillage d'une entreprise avec d'autres entreprises canadiennes offrant des services complémentaires aux siens peut permettre une approche plus rentable et mieux coordonnée du marché chinois.

Pour obtenir des renseignements plus complets sur les pratiques commerciales recommandées en Chine, consulter l'**Annexe C** du présent rapport ainsi que la publication du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international intitulé *Guide de survie des PME sur le marché chinois,* qui est affichée sur Internet à l'adresse http://www.infoexport.gc.ca/docs/view-e.asp?fn=76520&lg=0

Protection des droits de propriété intellectuelle

Bien que la Chine se soit déclarée fermement résolue à améliorer la protection des droits de propriété, la contrefaçon de marques et le vol de technologies brevetées sont des pratiques encore très répandues.

Les demandes de brevets présentées par les entreprises étrangères doivent être soumises à l'Agence des brevets du Conseil chinois de la promotion des affaires internationales (China Council for the Promotion of International Affairs), au Bureau des brevets de Shangai ou à l'agent de brevets chinois basé à Hong Kong. Les demandes et la procédure sont publiées dans la Gazette des brevets 18 mois après le dépôt initial.

Les marques de commerce sont valides pendant 10 ans à compter de la date d'approbation et peuvent être renouvelées sur demande. Pour obtenir une marque de

commerce, les étrangers doivent s'adresser à l'Administration de l'industrie et du commerce (State Administration of Industry and Commerce).

Règlements en matière d'importation

Les procédures d'importation de la Chine ont la réputation d'être assez complexes. Seules les entreprises d'importation et d'exportation agréées par l'État sont autorisées à importer des produits. Par conséquent, les entreprises canadiennes désireuses d'exporter vers la Chine doivent le faire par l'intermédiaire de ces entreprises autorisées. Bien que la plupart de ces organisations n'exigent pas toujours une licence d'importation, toutes les importations doivent avoir été approuvées au préalable par le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique (MOFTEC).

Conformément à l'annonce N° 1 publiée en 1997 par le MOFTEC ainsi que par la Commission de la planification de l'État, la Commission du développement économique et du commerce de l'État et l'Administration générale des douanes, la Chine a maintenant aboli officiellement son règlement concernant les licences d'importation de pesticides. Le ministère de l'Agriculture de la Chine et la Commission de planification de l'État ont néanmoins établi des règles claires qui régissent l'importation de nouveaux pesticides de haute technologie. Les pesticides qui n'ont jamais été utilisés en Chine doivent être enregistrés au ministère de l'Agriculture et testés dans les centres de recherche et développement reconnus comme tels. La période de certification d'un pesticide donné est habituellement de deux ou trois ans.

Droits de douane

En Chine, l'Administration générale des douanes détermine et perçoit les tarifs imposés pour la plupart des produits importés. De plus, elle perçoit une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui est en général de 17 %, sur les articles importés.

Il convient de noter que lorsque la Chine adhérera à l'OMC, les droits à payer pour la plupart des fertilisants et des produits chimiques devraient passer de 6 % à environ 4 % ou moins, sur une période de trois à cinq ans. D'autres barrières commerciales, comme les quotas sur certains produits chimiques, seront éliminées au moment de l'adhésion. Les tarifs imposés par la Chine sur le matériel et l'outillage forestier et agricole ont toujours été assez élevés, variant entre 6 % et 25 %; les négociations visant l'adhésion de la Chine à l'OMC ont cependant entraîné une baisse des taux au fil du temps et certaines taxes ont même été complètement abolies. La Chine supprimera également plusieurs des restrictions qui, en ce moment, limitent la fourniture étrangère de services de consultation en ingénierie et autres services professionnels. De plus amples renseignements concernant les tarifs et les taxes d'importation sont disponibles dans le « *Customs Import and Export Tariff of the People's Republic of China* » (Tarifs d'importation et d'exportation de la Chine), publié

par le Département des lois et réglementations de l'Administration générale des douanes de la Chine.

Les entreprises canadiennes doivent savoir qu'en Chine, les procédures fiscales changent sans cesse et ont tendance à être menées sans grande constance, ce qui entraîne un manque d'uniformité dans les pratiques d'évaluation en douane. Les taux de droit de douane exigés par les différents ports d'entrée peuvent varier considérablement pour un même produit. Étant donné que les autorités locales bénéficient d'une marge de manœuvre, elles peuvent exiger un tarif autre que le tarif officiel; les taux de droit réels, comme beaucoup d'autres taxes, dépendront donc des négociations individuelles qui auront lieu entre les entrepreneurs et les agents de douane chinois. Pour se procurer davantage de renseignements en matière de taxes, les entrepreneurs canadiens devraient contacter des bureaux comptables de la Chine ou du Canada. Une liste de cabinets d'experts comptables peut être obtenue par l'entremise de l'ambassade du Canada à Beijing (voir la liste des personnes-ressources).

Le facteur le plus important à considérer pour toute entreprise canadienne désireuse de faire des affaires en Chine est que le marché de ce pays est encore fortement protégé. Les barrières à l'investissement se traduisent par la difficulté d'en appeler des décisions au moyen d'une procédure de révision judiciaire, la difficulté d'accéder à des devises étrangères, le manque de transparence du régime chinois, et la manque d'uniformité dans l'application des lois et des règlements d'un bout à l'autre de la Chine. Parmi les barrières non tarifaires, mentionnons la difficulté d'obtenir des licences d'importation, l'existence des quotas, et les subventions octroyées aux fabricants chinois. Le niveau des barrières non tarifaires spécifiques est déterminé dans le cadre de négociations complexes entre le gouvernement central et les divers ministères, les sociétés d'État et les sociétés de négoce.

Le processus d'approbation présente également un défi de taille puisqu'il est souvent difficile de déterminer quelle autorité détient le pouvoir décisionnel relatif à un produit ou à un projet donné. Les lois qui régissent l'industrie ne sont pas claires et le milieu de la réglementation est en constante mutation.

Procédures d'importation

Il est parfois difficile de négocier avec les douanes chinoises. En Chine, les conversations d'affaires par téléphone ou les communications par télécopieur ne sont pas suffisantes. Les procédures d'importation nécessitent la plupart du temps une rencontre réelle, de personne à personne. Aussi, parce qu'ils possèdent souvent une meilleure compréhension du système chinois, les agents ou distributeurs de Hong Kong peuvent épargner aux entrepreneurs canadiens beaucoup de temps, d'argent et de tracas en s'occupant, en leur nom, des fastidieuses procédures d'importation.

Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions sur les lettres de crédit et contrôle des devises

Les agents et les distributeurs chinois sont généralement familiarisés avec lettres de crédits et autres mécanismes courants de financement à l'exportation. Les entreprises étrangères qui font des affaires en Chine ont également pu constater que les clients, tant du secteur privé que public, effectuent en général leurs paiements à temps et en conformité avec les stipulations de l'entente. Il est courant dans les pratiques chinoises d'accorder des crédits à court terme (entre 30 et 90 jours).

En Chine, toutes les transactions commerciales qui font intervenir des règlements en monnaies étrangères doivent être approuvées par l'Administration publique du contrôle des changes.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Les expositions internationales qui se tiennent en Chine sont de bonnes occasions pour les entrepreneurs canadiens de présenter leurs produits ou leur type d'expertise et de repérer des agents et des distributeurs. Il est rare que les gens d'affaires chinois se déplacent à l'étranger et ils comptent souvent sur ces expositions pour entrer en contact avec les entreprises intéressées à exporter vers la Chine.

Événement/Description	Organisateur
WOODMAC CHINA 2001 (Biennal) **Exposition internationale de foresterie et de machines et accessoires pour travailler le bois** Du 20 au 23 février 2001 Shanghai International Exhibition Centre (Centre des expositions internationales de Shanghai)	Adsale Exhibition Services Ltd. 734, ch. King's, 4e étage, Stanhope House North Point, Hong Kong (Hong Kong) Tél. : (852) 2811-8897 Téléc. : (852) 2811-8897 Courriel : aes@adsaleexh.com
WOODWORK SHANGHAI (Annuel) Foire internationale des machines à bois de Shanghai Du 28 au 31 mars 2001 Shanghai International Exhibition Centre (Centre des expositions internationales de Shanghai)	Comme mentionné ci-dessus.
THE 8TH INTERNATIONAL FURNITURE & WOODWORKING MACHINERY FAIR (HUITIÈME ÉDITION DE LA FOIRE INTERNATIONALE DU MEUBLE ET DES MACHINES À BOIS) Du 10 au 14 mars 2001 Shenzhen High-tech Fair Exhibition Centre (Centre des expositions de haute technologie de Shenzhen) Shenzhen Furniture Association (Association du meuble de Shenzhen)	8, Zhenhua Lu, 21e étage, She Ji Mansion Shenzhen 518031 Chine Tél. : (86) 755 3786188 Téléc. : (86) 755 3785652 Courriel : szszfa@public.szptt.net.cn
THE 9TH INTERNATIONAL FURNITURE & WOODWORKING MACHINERY FAIR (NEUVIÈME ÉDITION DE LA FOIRE INTERNATIONALE DU MEUBLE ET DES MACHINES À BOIS) Du 16 au 20 août 2001 Shenzhen High-tech Fair Exhibition Centre (Centre des expositions de haute technologie de Shenzhen)	Shenzhen Furniture Association 8, Zhenhua Lu, 21e étage, She Ji Mansion Shenzhen 518031 Chine Tél. : (86) 755 3786188 Téléc. : (86) 755 3785652 Courriel : szszfa@public.szptt.net.cn

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN

Personnes-ressources au sein de l'administration canadienne

Ambassade et consulats du Canada
Ambassade du Canada à Beijing
19, Dongzhimenwai Dajie
District de Chaoyang
Beijing 100600 Chine
Tél. : (86-10) 6532-3536
Téléc. : (86-10) 6532-4072
Personne-ressource : M^me^ Terry Brophy, conseillère commerciale
Courriel : terry.brophy@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.canada.org.cn

Consulat du Canada – Chongqing
Bureau 1705, Tour Metropolitan
Wu Yi Lu, district de Yu Zhong
Chongqing 400010 Chine
Tél. : (86-23) 6373-8007
Téléc. : (86-23) 6373-8026
Personne-ressource : M. Peter Liao
Courriel : peter.liao@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.canada.org.cn

Consulat général du Canada – Guangzhou
Bureau 801, Tour China Hotel Office
Liu Hua Lu
Guangzhou 510015 Chine
Tél. : (86-20) 8666-0569
Téléc. : (86-20) 8667-2401
Personne-ressource : Mme Sarah Wu, déléguée commerciale
Courriel : sarah.wu@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.canada.org.cn

Consulat général du Canada – Shanghai
Shanghai Centre
Bureau 604, Tour 4
1376, Nanjing Xi Lu
Shanghai 200040 Chine
Tél. : (86-21) 6279-8400
Téléc. : (86-21) 6279-8401
Personne-ressource : M. Thomas Chen
Courriel : thomas.chen@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.canada.org.cn

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, 11^e^ étage
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Tél. : (613) 996-0034
Téléc. : (613) 995-2121
Courriel : info@ccc.ca
Internet : http://www.ccc.ca

Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Internet : http://www.acdi-cida.gc.ca

Direction de la gestion des marchés
Tél. : (819) 997-7778
Téléc. : (819) 994-5395

Spécialiste en foresterie -Direction générale de l'Asie
Tél. : (819) 994-4147
Téléc. : (819) 953-3350

Direction de la coopération industrielle
Tél. : (819) 953-5444
Téléc. : (819) 953-5024
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Direction de la Chine et de la Mongolie (PCM)
Tél. : (613) 996-3607
Téléc. : (613) 943-1068
Personne-ressource : Mme SuYun Myong, agente politique
Courriel : suyun.myong@dfait-maeci.gc.ca

Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Tél. : (613) 996-0684
Téléc. : (613) 943-1103
Personne-ressource : M. Clem Srour, agent sectoriel, Industries primaires
Courriel : Clem.srour@dfait-maeci.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations (SEE)
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Tél. : 1 800 850-9626 ou (613) 598-2500
Téléc. : (613) 598-6697
Internet : http://www.edc.ca

Forest Industries Export Bureau-Equipment (Bureau d'exportation des industries forestières - Équipement)
330-1195, av. La Vigerie
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3
Tél. : (418) 653-8062
Téléc. : (418) 653-2134
Courriel : moe67@hotmail.com

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts - Soutien au marché
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9050
Téléc. : (613) 947-7399
Personne-ressource : M. Guy Bird
Courriel : gbird@nrcan.gc.ca

Personnes-ressources au sein de l'industrie canadienne

Alliance of Manufacturers & Exporters Canada
75, International Boulevard, 4e étage
Toronto (Ontario) M9W 6L9
Tél. : (416) 798-8000
Téléc. : (416) 798-8050
Internet : http://www.the-alliance.com

Chambre de Commerce du Canada
55, rue Metcalfe, bureau 1160
Ottawa (Ontario) K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000
Téléc. : (613) 238-7643

Réseau de recherche sur les feux de forêts
Centre de foresterie du Nord du Service canadien des forêts
122 rue, bureau 5320
Edmonton (Alberta) T6J 3S5
Tél. : (780) 435-7210
Téléc. : (780) 435-7359
Internet : http://www.nofc.forestry.ca/

Association des exportateurs canadiens (AEC)
99, rue Bank, bureau 250
Ottawa (Ontario) K1P 6B9
Tél. : (613) 238-8888
Téléc. : (613) 563-9218

Association forestière canadienne
203 - 185, rue Somerset Ouest
Ottawa (Ontario) K2P 0J2
Tél. : (613) 232-1815
Téléc. : (613) 232-4210
Personne-ressource : M. Yves Ouelette, président
Courriel : cfa@cyberus.ca

Association canadienne des pâtes et papiers
1155, rue Metcalfe, 19e étage
Montréal (Québec) H3B 4T6
Tél. : (514) 866-6621
Téléc. : (514) 866-3035
Courriel : communic@cppa.ca

Conseil commercial Canada-Chine
Siège social
180, rue Dundas Ouest, bureau 1502
Toronto (Ontario) M5G 1Z8
Tél. : (416) 954-3800
Téléc. : (416) 954-3806
Courriel : ccbc@istar.ca

Bureau de l'Ouest canadien
515, rue West Hastings, bureau 2600
SFU at Harbour Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 5K3
Tél. : (604) 291-5190
Téléc. : (604) 291-5039
Courriel : Alison_Winters@sfu.ca

Chine
Bureau de Beijing
Édifice CITIC
19, rue Jianguomenwai, bureau 18-2
Beijing 100004 Chine
Tél. : (86 10) 6512-6120
Téléc. : (86 10) 6512-6125
Courriel : ccbc@public.gb.com.cn

Bureau de Shanghai
Hong Kong Plaza
283, ch. Huaihai Zhong, bureau 1901, Tour Sud
Shanghai 200021 Chine
Tél. : (86 21) 6390-6791
Téléc. : (86 21) 6390-7310
Courriel : ccbcsh@online.sh.cn

Institut canadien de recherches en génie forestier
Siège social et division de l'Est
580, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J9
Tél. : (514) 694-1140
Téléc. : (514) 694-4351

Division de l'Ouest
2601, East Mall
Vancouver (Colombie-Britannique) V6T 1Z4
Tél. : (604) 228-1555
Téléc. : (604) 228-0999

Forintek Canada Corp.
2665, East Mall
Vancouver (Colombie-Britannique) V6T1W5
Tél. : (604) 222-5702
Téléc. : (604) 222-5690
Personne-ressource : M. Ian de la Roche, président directeur général
Courriel : idlr@van.forintek.ca
Internet : http://www.forintek.ca

Personnes-ressources au sein de l'administration chinoise

Consulats et ambassade de la Chine
Embassy of the People's Republic of China
515, rue St. Patrick
Ottawa (Ontario) K1N 5H3
Tél. : (613) 789-3434
Téléc. : (613) 789-1911
Internet : http://www.chinaembassy-canada.org

Calgary
1011, 6e av. Sud-Ouest, bureau 100
Calgary (Alberta) T2P 0W1
Tél. : (403) 264-3322
Téléc. : (403) 264-6656

Toronto
240, rue St. George
Toronto (Ontario) M5R 2P4
Tél. : (416) 964-7260
Téléc. : (416) 324-6468

Vancouver
3380, rue Granville
Vancouver (Colombie-Britannique) V6H 3K3
Tél. : (604) 734-7492
Téléc. : (604) 737-0154

Chinese Academy of Forestry (Académie de foresterie de la Chine)
Wanshoushan, Haidian
Bejing 10091 Chine
Tél. : (86-10) 6288-9555
Téléc. : (86-10) 6288-4229
Courriel : liusr@caf.forestry.ac.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/yjg/yjg1.htm

General Administration of Customs (Administration générale des douanes)
6, Jianguomennei, Édifice Est
Beijing 100730 Chine
Tél. : (86-10) 6519-5244
Téléc. : (86-10) 6512-6020
Personne-ressource : Qian Guanlin, directeur

Ministry of Foreign Trade and Economic Co-operation (MOFTEC) (Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique)
2, Dongchananjie
Dongcheng, Beijing 100731 Chine
Tél. : (86-10) 6519-8835
Téléc. : (86-10) 6519-8904
Personne-ressource : Ou Huarong

State Forestry Administration (Administration forestière d'État)
18, Hepingli Dongjie
Dongcheng, Beijing 100714 Chine
Tél. : (86-10) 8423-8721
Téléc. : (86-10) 8423-8751
Courriel : mofwai@public.fhnet.cn.net
Personne-ressource : Qu Guilin, directeur général

Personnes-ressources au sein de l'industrie chinoise

China National Forestry Machinery Corporation (Société nationale chinoise de machinerie forestière)
Import and Export Business Department
No. 25 Building, Hepingliexiqu
Beijing, Chine
Tél. : (86-10) 6429-0891
Téléc. : (86-10) 6421-4162

Instituts de recherche de l'Académie de foresterie de la Chine

Bamboo Research and Development Centre (BDRC)(Centre de recherche et de perfectionnement sur le bambou)
Jiaosiu Lukou
Ch. Wenyi
Hangzhou, 310012
Tél. : (86-571) 886-0740
Téléc. : (86-571) 886-0944
Internet : http://www.forestry.ac.cn/zzzx/bamboo.htm

Paulownia Research and Development Centre, State Forestry Administration (PRDC) (Centre de développement et de recherche de Paulownia - Administration d'État sur la foresterie)
3, ch. Weiwu, ZhengZhou
Henan 450003 Chine
Tél. : (86-371) 595-3546
Téléc. : (86-371) 595-3628
Courriel : prdcc@caf.forestry.ac.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/ptzx/prccying.htm

Research Institute of Chemical Processing and Utilization of Forest Products (RICPUFP) (Institut de recherche sur le traitement chimique et l'utilisation de produits forestiers)
16, Suojin Wucun
Nanjing 210042 Chine
Tél. : (86-25) 541-2131
Téléc. : (86-25) 541-3445
Courriel : ricpuf@public1.ptt.js.cn
Internet :
http://www.forestry.ac.cn/lhs/old/fores-chemistry.htm

Research Institute of Forestry
(Institut de recherche sur la foresterie)
Wanshou Shan, district de Haidian
Beijing 100091 Chine
Tél. : (86-10) 6288-9621
Téléc. : (86-10) 6287-2015
Internet : http://www.forestry.ac.cn/lys/rif/lys.html

Research Institute of Forest Ecology, Environment and Protection (RIFEEP)(Institut de recherche sur l'écologie, l'environnement et la protection des forêts)
Wanshou Shan
Beijing 100091 Chine
Tél. : (86-10) 6288-9510
Téléc. : (86-10) 6288-4972
Courriel : office.hb@prot.forestry.ac.cn
Internet :
http://www.forestry.ac.cn/shs/shsying/shsy.htm E-mail:
office.hb@prot.forestry.ac.cn
Internet:
http://www.forestry.ac.cn/shs/shsying/shsy.htm

Research Institute of Resource Insects (Institut de recherche sur les insectes)
Ch. East Ren Min, Wang Da Qiao
Kunming, Yunnan, Chine
Tél. : (86-871) 384-5120
Téléc. : (86-871) 385-4821
Courriel : xmchen@public.km.yn.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/zks/zksy/zksy.html

Research Institute of Scientific and Technological Information on Forestry (RISTIF) (Institut de recherche en matière d'information technique et scientifique sur la foresterie)
Wan Shou Shan
Beijing 100091 Chine
Tél. : (86-10) 6288-8856 ou 3772
Téléc. : (86-10) 6288-2317
Courriel : istifsh@public3.bta.net.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/kxs/new/kxsy.html

Research Institute of Subtropical Forestry (Institut de recherche sur la foresterie en région subtropicale)
Fuyang, Zhejiang 311400 Chine
Tél. : (86-571) 331-0001, 331-0174, 331-0184
Téléc. : (86-571) 334-1304
Courriel : risf@fyptt.zjpta.net.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/yls/ylsy.htm

Research Institute of Tropical Forestry (RITF) (Institut de recherche sur la foresterie en région tropicale)
Longdong, Guangzhou 510520 Chine
Tél./Téléc. : (86-20) 8772-5622
Courriel : ritf@caf.forestry.ac.cn ou
gzritf@public1.guangzhou.gd.cn
Internet : http://www.forestry.ac.cn/rls/rlsy/rlsy.html

Research Institute of Wood (CRIWI) (Institut de recherche sur le bois)
Ch. Xiangshan
Beijing, 100091
Tél. : (86-10) 6288-9410
Téléc. : (86-10) 6288-1937
Internet :
http://www.forestry.ac.cn/mcs/mcsnew/wood.htm

Instituts de recherche régionaux

Shaanxi Research Institute of Forestry (Institut de recherche de Shaanxi sur la foresterie)
3, ch.Yang Wu
Yangling, Shaanxi 712100 Chine
Tél. : (86-910) 709-8425
Téléc. : (86-910) 709-8353

Shanghai Wood Industry Research Institute
(Institut de recherche de Shangai sur le bois)
669 (pas 667), ch. Zhongshan Ouest
Shanghai, 200051
Tél. : (86-21) 6259-8247
Téléc. : (86-21) 6241-2266

Sichuan Research Institute of Forestry (Institut de recherche de Sichuan sur la foresterie)
344, rue Jinhua
Chengdu, Sichuan 610081 Chine
Tél. : (86-28) 333-6877
Téléc. : (86-28) 333-1892

Forestry Research Institute of Chongqing
(Institut de recherche de Chongqing sur la foresterie)
106, Gao Dian Zi, Mount Gele
Chongqing 400036 Chine
Tél. : (86-23) 6550-4638
Téléc. : (86-23) 6550-4638
Courriel : Forestry@public.cta.cq.cn

ANNEXE A – Répartition des essences

Région	Nom vernaculaire	Nom latin
Nord-Est		
Heilongjiang	Mélèze des Kouriles	*Larix gmelini*
Jilin	Mélèze de Corée	*Larix olgensis*
Mongolie intérieure	Pin de Corée	*P.koraiensis Sieb.et Zucc*
orientale	Épinette raboteuse	*Picea asperata Mast.*
	Mélèze du Japon	*Larxi leptolepis ou kaempferi*
	Phellodendre de l'Amour	*Phellodendron amurense*
	Noyer de Mandchourie	*Juglans mandrhurica*
	Shinyleaf Yellow-horn	*Xanthoceras sorbifolia*
	Peuplier de Simon	*Populus simonii*
	Sapin Faber	*Abies fabri*
	Pin sylvestre (de Mongolie)	*P.sylvestris L.var.Mongolica*
	Frêne de Mandchourie	*Fraxinus mandshurica*
	Tilleul	*Tilia L.*
	Orme de Mandchourie	*Ulmus L.*
	Chêne de Mongolie	*Quercus monglica Fisch.e*
	Chêne de Liaodong	*Quercus Liaotungensis Koidz., etc.*
Sud-Est		
Sichua	Épineuse raboteuse	*Picea asperata*
Shanxi	Sapin	*Abies fabri*
Yunnan	Mélèze de Chine	*Larix Potaninii Batal*
Tibet	Mélèze subalpin	*Pinus densata Mast*
Xingjiang	Camphre	*Cinnamomum camphora(L)*
(partie du) Gansu	Pin de Yunnan	*Pinus yunnaneneis Franch*
	Pin d'Armand	*Pinus armandi Franch*
	Tuya occidental	*Platycladus Spach*
	Aulne	*Alnus Mill*
	Fromager	*Gossampinus Bush.Ham*
	Jacquier	*Artocarpus heterophyllus*
	Acajou	*Shorea assamica Dyer, etc.*
Sud		
Fujian	Sapin chinois	*Cunninghamia lanceolata*
Hunan	Pin de Masson	*Pinus massoniana*
Hubei	Pin de Huangshan	*Pinus taiwanesis*
Jiangxi	Cèdre de Chine	*Cryptoeria fortunei*
Zhejiang	Cyprès de Fukien	*Forkienia hodginsii.*
Hainan	Sapium de Chine	*Spium sebiferum(L)Roxb*
Guizhou	Érable	*Acer,L.*
Guangxi	Sassafras	*Sassafras Trew.*
Guangdong	Bambou	*Bamboo*
Sichua	Eucalyptus	*Eucalytus*
Yunnan	Camélia oléifère, etc.	*Camellia oleifera*
Sud d'Anhui	Camphrier	*Cinnamomum camphora*
Jiangsu	Guger	*Schima superba*
	Abrasin (Tung)	*Aleurites fordii*
	Pin d'Elliott	*Pinus elliottii*
	Métaséquoia	*Metasequoia glyptostroboides*

Source : China: *Forestry and the Wood Products Industry*. World Forestry Center, Septembre 1998.

ANNEXE B – Principaux projets de foresterie en Chine

Développement forestier dans les régions pauvres du centre et de l'ouest de la Chine

Propulsé par la Stratégie de développement de l'Ouest, l'aménagement forestier joue désormais un rôle stratégique dans le développement de l'ouest de la Chine. La protection des forêts naturelles, la conversion de terres agricoles en terres boisées, la restauration de la végétation et l'amélioration de l'environnement écologique ont été définies comme les grandes priorités dans l'ouest de la Chine. L'Administration forestière d'État (SFA) est chargée de l'aménagement de l'environnement écologique dans l'ouest de la Chine.

Le gouvernement de la Chine, avec l'aide de la Banque mondiale, devrait démarrer prochainement un projet de développement forestier dans les régions pauvres du centre et de l'ouest de la Chine. Le projet, qui a été approuvé en mai 1998, favorisera la diffusion de modèles améliorés de sylviculture pour les plantations forestières et horticoles dans les régions pauvres. Le projet devrait faire appel à un petit nombre de consultants, surtout dans le domaine de la gestion sylvicole.

Le principal objectif du projet est de mettre en valeur les ressources forestières dans une optique de durabilité et de participation afin de contribuer à réduire la pauvreté, à développer le secteur forestier et à améliorer la gestion de l'environnement. Le principal objectif en matière de développement forestier est d'accroître la production ligneuse et horticole et de réduire l'érosion du sol.

Le projet incorporera les activités suivantes :

- planter environ 290 000 hectares de plantations principalement destinées au bois de construction et en deuxième lieu à la pâte et aux étais de mine dans les terres montagneuses incultes;
- aménager 225 000 hectares de peuplements forestiers ayant une valeur économique, dont 110 000 hectares de bambou dans des forêts nouvelles et remises en état et 115 000 hectares d'arbres producteurs de fruits, de noix et de produits médicinaux comme le châtaigner, le noyer, le ginkgo, l'eucommia, le pommier et le poirier;
- créer et renforcer des programmes de formation et de soutien technique pour les activités de boisement dans le cadre du projet;
- rehausser la qualité des matériaux de plantation en améliorant les ressources génétiques et les technologies de gestion des pépinières et en soutenant la production des 0,8 milliard de plants nécessaires au fonctionnement du projet.

Les autres grands programmes dans le secteur forestier qui ont lieu en même temps sont les suivants :

- ***Projet national de protection de la forêt***

Conformément aux objectifs du NEECP, les objectifs principaux du Projet national de protection de la forêt *(National Forest Protection Project)* sont de préserver et de protéger la végétation, de maîtriser l'érosion du sol et l'érosion hydrique ainsi que d'améliorer l'environnement écologique dans les régions traversées par les fleuves Yangzi et Jaune. Étant donné l'interdiction de la coupe, une importance accrue est accordée à l'aménagement de forêts productrices de bois d'œuvre.

Le projet couvre 18 provinces, c'est-à-dire le Yunnan, Sichuan, Chongqing, Guizhou, Shannxi, Gansu, Qinghai, Xinjiang, la Mongolie intérieure, Jilin, Heilongjiang, Hainan, Hunan, Hubei, Jiangxi, Henan, Shanxi, et le Ningxia. La surface forestière atteint 125 418 millions d'hectares. Le gouvernement central et les gouvernements régionaux devraient investir jusqu'à 31 milliards de dollars (174 427 milliards de yuans) dans ce projet. La mise en œuvre du programme s'échelonne entre 1998 et 2010.

- ***Programme de développement de la forêt de protection du nord***

Le Programme de développement de la forêt de protection du nord (*Three-North Shelterbelt Development Program)*, qualifié de « Grande muraille verte de Chine », s'étend sur plus de 551 comtés, bannières et villes dans 13 provinces, régions autonomes et municipalités dans le nord-est, le nord et le nord-ouest de la Chine. Il couvre 4 069 000 de kilomètres carrés, soit 42,2 % de la superficie totale de la Chine. Le programme a commencé en 1978 et devrait se terminer en 2050. Un total de 35,08 millions d'hectares de plantation devrait être aménagé dans le cadre du programme, ce qui en fait le plus grand programme d'aménagement écologique au monde. Vingt-sept millions d'hectares de forêt ont été plantés jusqu'en 1998 et le taux de couverture forestière est passé de 5,05 % à 9 %.

- ***Programme de forêts de conservation du sol et de l'eau sur le cours supérieur et moyen du fleuve Yangzi***

Le Yangzi, qui coule sur 6 300 km, est le plus long fleuve de la Chine. Son bassin couvre 18,8 % de la superficie de la Chine et abrite le tiers de la population du pays. Selon le Plan directeur approuvé par le gouvernement de la Chine en 1989, la première phase du programme de conservation compte faire passer la surface boisée à 6,67 millions d'hectares d'ici l'an 2000 et à 20 millions d'hectares de forêt d'ici les 30-40 prochaines années grâce à des activités de boisement et de conservation de la forêt et de la végétation actuelles.

Le Programme est mis en œuvre dans 271 comtés de 12 provinces et municipalités. La priorité est accordée à l'aménagement de dix grands sites comme le projet des Trois gorges sur le tronçon supérieur et moyen du Jinsha et du Jialing. Le programme, inauguré en 1989, a planté 4,57 millions d'hectares de plantations. Par conséquent,

l'érosion du sol et l'érosion hydrique a diminué, passant de 36,2 millions d'hectares à 20,98 millions d'hectares

- ***Programme de forêts de conservation du sol et de l'eau sur le cours supérieur et moyen du fleuve Jaune***

Ce programme inauguré en 1995 compte ajouter 3,15 millions d'hectares de forêt d'ici l'an 2010 afin d'accroître la couverture forestière de 10 %. Le programme est mis en œuvre dans 177 comtés dans six provinces. Les principaux objectifs sont d'accroître le pourcentage de couverture forestière, de réduire le taux d'érosion du sol et d'érosion hydrique et d'améliorer l'environnement écologique régional. De 1995 à 1998, 0,44 million d'hectares de forêt ont été plantés dans 73 comtés.

- ***Programme de développement d'une forêt de protection côtière***

Le Programme de développement d'une forêt de protection côtière (*Coastal Shelterbelt Development Program*) s'étend sur 18 000 km, de l'embouchure du fleuve Yalujiang dans la province septentrionale de Liaoning au fleuve Beilun dans la province de Guangxi. Le gouvernement de la Chine a décidé en 1988 de créer un système de forêts de protection dans 195 comtés désignés dans 11 provinces, régions autonomes et municipalités côtières. L'objectif du programme vise à accroître la surface de plantation de 3,5 millions d'hectares et à faire passer la couverture forestière à 39 % d'ici 2010 (par rapport à 25 % avant le programme). De plus, le projet compte également protéger 7,7 millions d'hectares de terres agricoles et ralentir le rythme de l'érosion du sol et de l'érosion hydrique de 50 %.

- ***Programme national de lutte contre la désertification***

Les déserts et les terres devenues désertiques en raison de l'érosion éolienne couvrent le tiers de la superficie de la Chine. En 1991, le gouvernement de la Chine a autorisé le Plan de prévention et de lutte contre la désertification entre 1991 et 2000 (*Outline on Desertification Prevention and Control between 1991-2000)*, qui prévoyait maîtriser la désertification de 7,2 millions d'hectares de terres désertiques et érodées par le vent d'ici 10 ans. De 1991 à 1998, 7,4 millions d'hectares de terres sablonneuses ont été reconquises et mises en valeur tandis que 1,04 million d'hectares ont été plantés d'arbres. Le programme de lutte contre la désertification s'étend sur plus de 598 comtés et 6 217 villages dans 27 provinces et municipalités. Les activités actuelles de lutte contre la désertification sont maintenant concentrées dans la grande région de Beijing.

- ***Programme de boisement du mont Taihang - Seconde étape***

Le Programme de boisement du mont Taihang (*Taihang Mountain Afforestation Program*) rejoint 110 comtés dans les provinces de Shanxi, de Hebei et de Henan, ainsi

que la ville de Beijing. Selon les objectifs prévus dans ce programme, le total de la surface boisée devrait atteindre sept millions d'hectares et la couverture végétale, 54,4 % d'ici l'an 2000, ce qui portera la surface forestière totale à 5,3 millions d'hectares et la couverture forestière à 43,6 %.

- ***Projets forestiers dans la province d'Anhui***

La province d'Anhui dans l'est de la Chine a attiré plus de 140 millions de dollars en financement international depuis 1991 pour mettre en valeur son secteur forestier.

La province compte 14 projets qui reçoivent du financement de l'étranger. Les domaines représentés sont la plantation d'arbres, le traitement des maladies des arbres, la prévention des incendies et l'industrie forestière. Un important projet de boisement qui a fait l'objet d'un investissement de 51 millions de dollars (289 millions de yuans), dont 25 millions de dollars en prêts de la Banque mondiale, donnera lieu à la plantation de 46 000 hectares d'arbres, ce qui accroîtra de 5,6 % la couverture forestière des régions concernées. À l'heure actuelle, la province prévoit utiliser des capitaux étrangers dans 15 autres projets de foresterie.

- ***Projet de boisement de Beijing***

Les ministères du gouvernement central ont attribué environ 20 millions de dollars (120 millions de yuans) pour aider la ville de Beijing à réaliser ses projets de boisement.

Beijing a commencé à aménager une ceinture forestière de 100 km^2 autour de la ville. Selon le Bureau municipal du boisement de Beijing, cet immense projet de boisement, qui devrait être terminé en 2002, est le plus grand projet de boisement de l'histoire.

- **Projet de boisement dans la province de Jiangxi (1998-2002)**

Dans la volonté de résoudre les problèmes causés dans le passé par le déboisement, l'érosion du sol et la pauvreté généralisée dans le nord du Jiangxi, 0,7 million de dollars ont été attribués à un projet de boisement dans la région du Lac Poyang dans le Jiangxi. Le projet a pour but d'améliorer l'environnement écologique et la couverture forestière ainsi que de rehausser le niveau de vie de la population rurale défavorisée. La couverture forestière sera accrue de 30 100 hectares, principalement de forêts de protection, aménagée dans le respect des principes de la biodiversité.

Le projet devrait faire appel ponctuellement à des services de consultation et de formation en Chine et à l'étranger pour renforcer les capacités du Service de foresterie de Jiangxi dans les domaines suivants :

- évaluation des sites et conception de l'aménagement du boisement;

- techniques de boisement, d'aménagement forestier et d'utilisation des ressources forestières;
- techniques de conservation du sol et de l'eau;
- organisation et mise en place d'un service de vulgarisation forestière;
- gestion financière et administrative du projet;
- contrôle de la qualité des activités de boisement et surveillance et évaluation des zones de boisement;
- évaluation de l'impact socioéconomique du projet;
- sélection de l'équipement et des véhicules; procédures d'appel d'offres et approvisionnement.

Les entreprises canadiennes sont invitées à communiquer avec l'ambassade du Canada à Beijing, le consulat général à Shanghai ou les consulats à Chongqing et à Guangzhou pour obtenir plus de renseignements sur les projets forestiers en Chine.

ANNEXE C – L'ABC des bonnes relations commerciales en Chine

Attitudes à privilégier :

- Se renseigner sur la culture, la politique, le monde des affaires et les us et coutumes de la Chine.
- Comprendre que toute relation commerciale se fonde essentiellement sur le respect, un respect fortement éclairé par une bonne connaissance et compréhension de la culture chinoise.
- Bien saisir toute la signification du concept du *guanxi*, de même que la portée de la philosophie chinoise qui place «l'amitié en premier et les affaires en second».
- Demander l'aide du gouvernement canadien, en s'adressant aux ministères, bureaux, et consulats généraux compétents ainsi qu'à l'ambassade du Canada à Beijing.
- Tirer avantage d'initiatives commerciales appuyées par le gouvernement, telles les visites d'Équipe Canada.
- Bien connaître les politiques officielles canadiennes et les initiatives des secteurs public et privé qui visent à donner un avantage concurrentiel aux sociétés canadiennes.
- Si votre entreprise est une PME, être conscient du fait que l'accès au marché se fera plus rapidement en faisant partie d'un consortium.
- Savoir que le fait d'offrir des options de financement attrayantes comporte des avantages certains.
- Bien se renseigner sur les avantages et les inconvénients de former des coentreprises avec des sociétés chinoises. Les entreprises étrangères en propriété exclusive, les ententes de transfert de technologie, les sociétés de négoce et l'établissement de bureaux locaux de vente sont d'autres options qu'il y aurait lieu d'examiner.
- Se rendre sur les lieux tôt au cours du projet, pour faire la connaissance des principaux responsables, et y retourner fréquemment par la suite pour cultiver de bonnes relations.
- Utiliser des moyens de commercialisation et de promotion bien visibles, en chinois, pour se faire connaître de ses clients éventuels, les renseigner sur ses produits et services et leur indiquer comment communiquer avec son entreprise.
- Être conscient qu'une campagne de commercialisation ciblée et bien pensée peut faire de son produit celui que l'on préférera.
- Être conscient du fait que, pour la plupart des gros contrats d'approvisionnement, son produit devra vraisemblablement faire l'objet d'une sélection préalable.
- Surveiller les autres débouchés que peut (par ricochet) ouvrir le fait d'avoir établi sa présence en Chine, adhéré au concept du *guanxi* et élargi son cercle de relations d'affaires.
- Demander à son agent ou son conseiller d'examiner les aspects pertinents de tout débouché qui se dessine et nouer contact avec les principaux responsables de la direction du projet, ainsi qu'au sein de l'administration municipale, provinciale et centrale.

- Laisser son agent ou son conseiller agir à titre de guide et contribuer aux réunions et aux négociations subséquentes.

- Demander à son agent ou conseiller d'être tenu au fait des pratiques commerciales des autres exportateurs étrangers en Chine.

- Souvent, un simple malentendu sur un point mineur peut contribuer à la perte d'un contrat important. Il faut se fier au savoir-faire de son agent ou conseiller et ne jamais se laisser aller à des « déductions » ou à des « suppositions » sur la signification des expressions employées ou sur le genre de réponse attendue.

Attitudes à éviter :

- Aller en Chine à l'improviste, sans assistance, dans le but de tâter le terrain.

- Essayer de concurrencer les fabricants locaux faisant appel à une technologie rudimentaire.

- Croire que des fonctionnaires corrompus contrôlent les marchés régionaux parce qu'on ne semble pas veiller au respect des nouvelles lois. La mise en œuvre des nouvelles lois ne s'effectue pas du jour au lendemain, mais les choses sont vraiment en train de changer!

BIBLIOGRAPHIE

Documents imprimés

Asia Intelligence Wire. « *China: Forestry officials, workers fight pests to save trees* », *China Daily*, 27 juillet 1999.

———. *China: Forests get worldwide care and concern* », 7 septembre 1999.

———. *China: Plant diseases, insect pests plague forest land* » , 21 juillet 1999.

Asia Pulse. « China's Tenth Five-Year Plan on Forestry Development », 3 août 2000.

Bean, Ralph. « *China, People's Republic of Forest Products, Annual Report: 1999* », Rapport GAIN, Département américain de l'Agriculture, 1999.

Kunshan, Shi, Lin Fengming, Meng Yongqing, Shi Feng, Shuang Zuofeng. « *China's Forest Product Consumption and its Demand for the Market of International Tropical Forest Products by 2010* », Institute of Scientific and Technological Information, Chinese Academy of Forestry, Beijing, Chine, août 1999.

Rozelle, Scott, Jikun Huang, Syed Arif Husain, and Aaron Zazueta. « *From Afforestation to Poverty Alleviation and Natural Forest Management: An Evaluation of China's Forest Development and World Bank Assistance* » , document de la Banque mondiale, le 6 janvier 2000.

World Forestry Center. « *China: Forestry officials urged to fight tree disease* , Worldwide Monitoring », 1er juin 1999.

World Reporter,« *China's Forest Fire Police Well-Equipped* », 9 mai 2000.

Xinhua News Agency. « *China: Hainan Province develops forestry industry* », Beijing, 18 mai 1999.

The Canadian Press (La Presse canadienne). « *For all the trees in China: Chinese forestry officials learn Ontario's fire control method* », 27 juin 2000.

« *Forestry and the Wood Products Industry* », Portland, Oregon, septembre 1998.

Canada NewsWire. « *Senior Chinese Fire Managers to Study Forest Fire Management in Ontario* », 13 juin 2000.

Documents électroniques

Heimo, Claude René. « Removing Natural Forest From Timber Production: A New Challenge for Forest Industries », téléchargé du site du China Council for International Co-operation on Environment and Development (Conseil chinois pour la coopération internationale en matière d'environnement et de développement) : **http://www.harbour.sfu.ca/dlam/WorkingGroups/planning/aa.html**, 13 septembre 2000.

Ministry of Forestry, (ministère de la foresterie de la République populaire de Chine) (Beijing, 1995)) *Forestry Development in China*, téléchargé de **http://www.forestry.ac.cn/LYJSY.HTM**, 13 septembre 2000.

Wu, Yunying & Gill Shepherd. « Areas in Forestry where Foreign Investment is Encouraged, Restricted or Banned », téléchargé de **http://www.chinaeco.com/epol/cb2e0128.htm,** le 19 août 2000.

« China Cuts Timber Production to Protect Forests (August 10, 2000) », téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200008/10/eng20000810_47847.html**, 13 septembre 2000.

« China Draws up Program for Development of Forestry (July 6, 2000) », téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200007/06/eng20000706_44849.html**, 13 septembre 2000.

« China Encourages Foreign Business to Invest in Forestation (July 17, 2000) », téléchargé du site ISI Emerging Markets, **http://www.securities.com**, 30 août 2000.

« China Forestry Information Center », téléchargé de **http://www.forestry.eazier.com**, 19 août 2000.

« China Promotes Effective Afforestation Measures in West Areas », téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200004/07/eng20000407_38455.html**, 13 septembre 2000.

« China Stresses Importance of Technology in Afforestation », téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200005/30/eng20000530_41944.html**, 13 septembre 2000.

« China-Canada Forestry Seminar Held" (January 25, 2000), téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200001/25/eng20000125N126.html**, 13 septembre 2000.

« Forestry Development in China », téléchargé de **http://www.forestry.ac.cn/zglyjs/t1ying.HTM**, 13 septembre 2000.

« Forestry Extension in China », téléchargé de **http://iufro.boku.ac.at/iufro/iufronet/d6/wu60603/proc1996/wu.htm#top** , 13 septembre 2000.

« Guangdong Takes Action to Protect Forest (August 18, 2000) », downloaded from People's Daily Online at **http://english.peopledaily.com.cn/200008/18/eng20000818_48508.html** , 13 Septembre 2000.

« Insect Attacks on China's Forest Spreading (August 29, 2000) », téléchargé du site People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200008/29/eng20000829_49210.html**, 13 septembre 2000.

Mémoire d'entente entre Ressources naturelles Canada et l'Administration forestière d'État de la République populaire de Chine sur la coopération dans le domaine de la foresterie, téléchargé de **http://www.infoexport.gc.ca/docs/view-f.asp?did=1158&gid=245** , 7 septembre 2000.

Mission : Chine, téléchargé de Ressources naturelles Canada, **http://nrcan.gc.ca/cfs/solutions/winter00/p8bx.html** , 7 septembre 2000.

« Xinjiang Issues Preferential Policies for Foreign Investment (September 1st , 2000) », téléchargé de People's Daily Online, **http://english.peopledaily.com.cn/200009/01/eng20000901_49533.html** , 13 septembre 2000.

Yongsheng, Du. « La gestion des incendies de forêt en Chine », téléchargé du site Bombardier Aéronautique : **http://www.aeronautique.bombardier.com/htmfr/C 6_5C.htm,** 13 septembre 2000.

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CHINA WOOD INDUSTRY (L'industrie du bois en Chine)
Principale revue nationale sur l'industrie du bois en Chine
Parution de six numéros par année

Chinese Academy of Forestry
C.P. 29
Wan Shou Shan
Beijing 100091 Chine
Tél. : (86-10) 6288-9419/16
Téléc. : (86-10) 6288-9416 ou 1937
Courriel :cwijiang@wood.forestry.ac.cn

Sites Internet utiles

À propos de la Chine : **http://www.china.org.cn/English**

Academy of Western Region Development (Académie du développement de l'Ouest) (à Chengdu): **http://www.westdevelopment.com**

Fondation Asie Pacifique : **http://www.apfnet.org**

Banque de développement du Canada: **http://www.bdc.ca**

Fenêtre du Canada sur la Chine : **http://www.canada.org.cn**

Ambassade du Canada à Beijing. « China-Hong Kong Factbook: Business Protocol in China":
http://www.canada.org.hk/english/index.html

China Association of Environmental Protection Industry (Association chinoise de l'industrie de la protection environnementale) : **http://www.cepi.com.cn**

La Chine et l'OMC : **http://www.chinacanada.com/NL-Nov-99.htm**

China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) : **http://www.ccpit.org** (informations sur les règlements, les tarifs douaniers, le monde des affaires, etc.)

China Daily : **http://www.chinadaily.com**

Site sur l'économie de la Chine (en anglais) : **http://chinaeco.com/index.htm**

Perspectives sur la Chine : **http://www.dfait-maeci.gc.ca/china**

Chinese Academy of Forestry (Académie de foresterie de la Chine) : **http://www.forestry.ac.cn**

Site IFI*net* du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :
http://www.infoexport.gc.ca/ifinet/menu-f.asp/

Informations détaillées sur le système législatif et le système juridique de la Chine :
http://www.qis.net/chinalaw

InfoExport : **http://www.infoexport.gc.ca**

Aperçu du potentiel du marché :
http://www.infoexport.gc.ca/main-f.asp?act=9&sid=584&oid=245&cid=15

Mémoire d'entente entre Ressources naturelles Canada et l'Administration forestière d'État de la République populaire de Chine sur la coopération dans le domaine de la foresterie :
http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo//html_documents/76526-f.htm

Research Institute for Scientific and Technological Information on Forestry (Institut de recherche en matière d'information technique et scientifique sur la foresterie):
http://www.forestry.ac.cn/ kxs/new/kxsy.html

State Environmental Protection Administration (Administration d'État de protection environnementale) :
http://www.sepaeic.gov.cn

APPRÉCIATION DU LECTEUR

Veuillez aider le Centre des études de marché à produire des rapports qui répondent à vos besoins en remplissant le formulaire d'évaluation ci-joint et en nous le retournant par télécopieur, au (613) 943-1103. Merci de votre précieuse collaboration.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de ce rapport de marché?
   - ☐ FaxLink de l'InfoCentre
   - ☐ Service de renseignements de l'InfoCentre
   - ☐ Bureau régional du gouvernement
   - ☐ Site Internet du gouvernement
   - ☐ Autre : _____

2. Comment décririez-vous le présent rapport de marché?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Utile	☐	☐	☐	☐	☐
Complet	☐	☐	☐	☐	☐
Bien présenté	☐	☐	☐	☐	☐
Bien rédigé	☐	☐	☐	☐	☐
Longueur idéale	☐	☐	☐	☐	☐

3. Sous quelle forme préférez-vous recevoir ces rapports?
   - ☐ Imprimé
   - ☐ Version électronique

4. En se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport, quelles mesures particulières votre entreprise ou organisation prévoit-elle prendre en ce qui concerne ce marché? Cochez toutes les rubriques qui s'appliquent.
   - ☐ Chercher un agent/distributeur
   - ☐ Visiter le marché
   - ☐ Faire plus de recherche
   - ☐ Autre : _____
   - ☐ Contacter un bureau commercial du Canada à l'étranger
   - ☐ Participer à un salon commercial à l'étranger
   - ☐ Aucune mesure

5. Quels autres rapports de marché seraient utiles à votre entreprise ou organisation? Veuillez énumérer les produits et les pays sur lesquels vous aimeriez qu'ils portent. _____

6. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre entreprise ou organisation? Cochez une case seulement.
   - ☐ Fabrication/transformation
   - ☐ Maison de commerce
   - ☐ Fournisseur de services d'exportation
   - ☐ Association industrielle/commerciale
   - ☐ Organisme gouvernemental
   - ☐ Collège/université
   - ☐ Firme d'experts-conseils
   - ☐ Autre :

7. Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise ou organisation l'an dernier, en dollars canadiens?
   - ☐ Moins de 10 millions de dollars
   - ☐ Plus de 50 millions de dollars
   - ☐ De 10 millions à 50 millions de dollars
   - ☐ Sans objet

Autres commentaires/suggestions : _____

Nom de votre entreprise ou organisation (facultatif) : _____